



Les besoins de formation linguistique des Parisiens maîtrisant mal le français

Données de cadrage et proposition d'étude

Sommaire

Introduction	5
I. Description de l'offre	7
1. Les acteurs	8
1.1. L'État	8
1.2. La Ville et le département de Paris.....	10
1.3. Départements de Seine Saint-Denis, Val de Marne et Hauts de Seine	11
1.4. Les 123 municipalités des départements limitrophes.....	11
1.5. La Région Ile-de-France	11
1.6. Les associations.....	11
1.7. Les écoles privées et instituts	12
1.8. Les employeurs	12
2. Les publics.....	12
2.1. Les publics bien « accueillis » (offre probablement suffisante)	12
2.2. Les publics « mal accueillis » (offre probablement insuffisante)	14
2.3. Une offre segmentée comportant des redondances	14
II. Estimation globale des besoins	15
1. Environ 200 000 parisiens en difficultés face à l'écrit	15
2. Un noyau dur de 66 000 personnes, formé des étrangers non communautaires sans diplôme	16
III. Éléments pour un cahier des charges.....	21
1. Objectifs et champ de l'étude	21
2. Décrire avec précision la demande exprimée	21
3. Cerner la demande latente	21
Annexes	25
Annexe 1 : Questionnaires d'enquête — propositions.....	26
Annexe 2 : Profil des stagiaires inscrits en CMA.....	38
Annexe 3 : Quelques définitions	39
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées	42

INTRODUCTION

La maîtrise du français, condition première d'une intégration réussie

L'exclusion par la langue est une barrière dans tous les domaines de la vie quotidienne. Particulièrement dans une métropole comme Paris qui est le siège d'une importante immigration d'étrangers non communautaires, la maîtrise du français apparaît comme une condition nécessaire et première pour l'intégration des personnes qui maîtrisent mal le français. Si l'enjeu n'échappe à personne, l'efficacité des moyens d'ores et déjà mis en œuvre à l'échelle de la capitale est difficile à évaluer. Un rapport réalisé en 2007 par l'inspection générale de la Ville de Paris¹ a mis en évidence la complexité de l'offre de formation linguistique du fait de la multitude d'intervenants, institutionnels et associatifs, dont les initiatives s'entrecroisent. Ce même rapport pointe l'opacité du système de formation, la mauvaise connaissance des publics et l'impossibilité actuelle de mesurer l'adéquation aux besoins.

Pourquoi une étude de faisabilité ?

Cette opacité a conduit la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration à envisager une étude spécifique sur l'évaluation des besoins des parisiens en matière de formation linguistique. Cette étude serait une aide à la décision et au-delà sur les orientations prioritaires à mettre en place sur cette thématique et pour l'affectation des subventions.

Mais une telle étude soulève des questions délicates de méthode et de budget. En effet les moyens pour identifier la demande non satisfaite ne sont pas aisés à définir ; le nombre d'intervenants dans le domaine de la formation ne se prête pas aux techniques classiques d'enquête ; le cahier des charges lui-même apparaît difficile à rédiger.

Pour anticiper et dépasser ces difficultés, une étude de faisabilité a été souhaitée par la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. Le présent rapport est donc réalisé en amorce à une étude approfondie qui reste à faire. Il a un triple objet qui est de réunir la documentation disponible sur l'offre de formation linguistique (acteurs, lieux, publics) ; d'apprécier la faisabilité de l'étude, c'est-à-dire la capacité à cerner la demande de formation linguistique non satisfaite, exprimée ou non ; enfin recommander les méthodes et moyens à mettre en œuvre.

Ce travail a été mené à bien avec le concours et sous l'autorité d'un comité de suivi présidé par M^{me} Pascale Boistard, adjointe au Maire de Paris, chargée de l'intégration et des étrangers non communautaires. Les principaux acteurs de la formation linguistique à Paris y étaient représentés² tout comme les différents cabinets d'élus parisiens concernés par cette question.

1. « Évaluation de l'offre de formation linguistique pour les parisiens maîtrisant peu ou mal le français ». Inspection générale. Ville de Paris. Octobre 2007. Consultable sur Paris. fr

2. Ville de Paris, Département de Paris, ANAEM, ACSÉ, la Région Ile-de-France, Mission Ville de la Préfecture et quelques représentants du monde associatif.

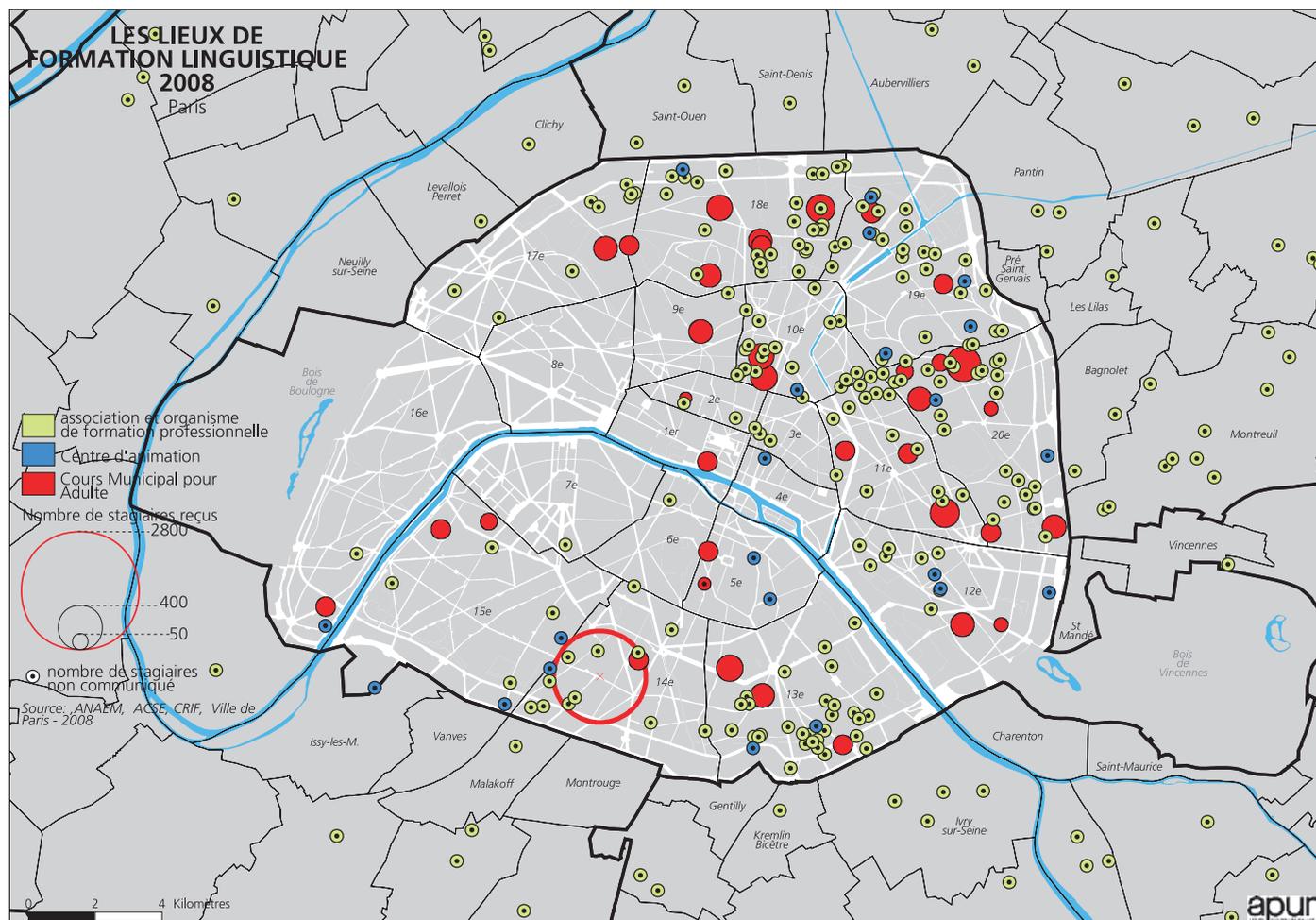
I. DESCRIPTION DE L'OFFRE

Un état de l'offre de la formation linguistique à Paris a été dressé grâce à la collaboration des principaux acteurs que sont l'ANAEM, l'ACSÉ, la Ville de Paris et de nombreuses associations (voir ci-après la liste des organismes interrogés).

En cumulant les informations fournies sur le nombre de places disponibles, on estime qu'environ 20 000 Parisiens ont bénéficié d'une action linguistique en français en 2007. La plus grande partie de cette offre est localisée dans les 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, c'est-à-dire dans la moitié Est de la capitale.

À noter que le bénéfice d'une action linguistique ne signifie pas forcément l'acquisition pleine et entière de la langue. Une formation réussie s'inscrit souvent dans la durée et la répétition des stages. Il ne faut donc pas regarder comme achevée la formation de quelque 20 000 Parisiens en 2007, une part non négligeable d'entre eux aura encore besoin de cours de français en 2008 et au-delà. Suite au rapport réalisé en 2007 par l'Inspection Générale de la Ville de Paris, le dispositif de formation linguistique a évolué dans le sens d'une plus grande lisibilité et d'une meilleure coordination des acteurs. Au sein de la Ville de Paris, c'est désormais la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration qui coordonne les actions linguistiques depuis 2008. Cette coordination nouvelle semble impulser une nouvelle dynamique de collaboration et incite les acteurs à se rencontrer et donc à échanger à la fois sur les méthodes pédagogiques mais aussi sur les publics accueillis et les lacunes du dispositif actuel. Ainsi, l'ensemble des directions concernées a été associé à la démarche de mise en place du « livret de l'apprenant ».

De même au sein de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ) un organisme est missionné pour centraliser des données sur les actions financées, communiquer sur les actions menées et favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les différents intervenants.



1. Les acteurs

La multiplicité des acteurs, et l'instabilité des dispositifs rendent complexe la description de l'offre. L'apprentissage du français est d'abord une mission de l'État, à la fois au titre de l'accueil des immigrants étrangers, avec une agence dédiée (ANAEM) et au titre de la cohésion sociale, avec là aussi une agence dédiée, l'ACSÉ.

La Ville de Paris assure aussi une offre très importante de formation linguistique dans le cadre des cours municipaux d'adultes et de formations dispensées par des organismes et associations. Le Conseil régional intervient de son côté en direction des jeunes et dans la lutte contre l'illettrisme. Enfin des associations non subventionnées complètent l'éventail de l'offre.

1.1. État

L'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM)

L'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations a pour mission l'accueil et l'accompagnement des étrangers lors de leur migration vers la France. C'est un établissement public administratif de l'État, créé par la loi de programmation pour la Cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il rassemble les missions et les moyens de l'Office des Migrations Internationales (OMI) et du Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE).

Le public de l'ANAEM est constitué de personnes ayant présenté une première demande de titre de séjour en Préfecture de Police, laquelle fait parvenir le dossier de l'arrivant à l'ANAEM (plateforme de la rue de la Roquette) en vue :

- d'une réunion d'information collective au cours de laquelle est projeté le film « Vivre en France »,
- d'une visite d'accueil avec un auditeur social, voire un entretien avec une assistante sociale,
- d'une visite médicale,
- d'un bilan linguistique³,
- d'un titre de séjour, si toutes les conditions sont remplies, délivré par les agents de la Préfecture de Police présents sur place.

Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) impose aux migrants qui en ont besoin une formation linguistique, dont l'objectif est l'obtention du diplôme d'initiation à la langue française (DILF). Il n'y a pas d'obligation de réussir le diplôme mais les cours sont obligatoires ainsi que la présentation à l'examen. Ils sont gratuits mais, pour obtenir un titre de séjour, un timbre fiscal de 275 euros doit être acquitté.

Le contrat d'accueil et d'intégration comprend aussi une formation civique d'une journée modulable en une heure pour les personnes qui connaissent déjà la France.

À Paris, 13 500 personnes ont signé un contrat d'accueil et d'intégration en 2007. Il s'agit des étrangers admis durablement en France, les étudiants et les visiteurs ne sont pas concernés. Les signataires du contrat d'accueil et d'intégration sont originaires, par ordre décroissant de signataires, d'Algérie, de Chine, du Maroc et de Tunisie.

Parmi les signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2008, 2 480 personnes se sont vues prescrire une formation linguistique, soit 18 % des personnes reçues. En 2006, le taux de prescription était de 25 %. À titre d'exemple, en Seine-Saint-Denis, 30 % des 9 500 signataires du contrat d'accueil et d'intégration se sont vus prescrire des cours de français.

Il est intéressant de noter qu'à Paris, en 2007, sur près de 2 500 personnes à qui des cours ont été prescrits, 549 ne sont pas entrées en formation.

L'ANAEM finance autant de formations linguistiques que nécessaire (autofinancement à partir d'une partie de la taxe acquittée par les étrangers pour l'obtention de leur titre de séjour), si bien qu'en ce qui concerne les primo-arrivants entrés légalement sur le territoire français et signataires du contrat d'accueil et d'intégration, l'offre correspond exactement à la demande, du moins dans les limites des exigences liées à l'obtention d'un titre de séjour (niveau A1.1 du Cadre Européen de Référence des langues qui correspond au diplôme du DILF).

L'ANAEM dispose d'une base de données permettant de savoir pour chaque année combien de personnes ont suivi une formation et qui elles sont (nationalité, sexe, âge, profession...).

3. Établi par un prescripteur désigné à l'issue d'une procédure de marché public, l'ACFAL pour Paris en 2008

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ)

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (l'ACSÉ) est un établissement public national à caractère administratif, chargé de mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière de politique de la ville, d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances. Depuis 2003, l'ACSÉ fonctionne avec les règles des marchés publics.

Ses actions en matière de linguistique sont de différentes natures :

- Orientation, prescription et communication dans le cadre de marchés publics.

L'organisme qui détient le marché de la prescription de formation linguistique à Paris est l'Institut pour la Promotion de la langue française dans le monde du Travail (IPTR), qui est missionné pour :

- établir des bilans d'évaluation linguistique et prescrire des heures de cours,
- dresser des bilans intermédiaires et/ou finaux,
- gérer un observatoire sur les formations dispensées (besoins repérés, abandon, report...).
- communiquer sur le dispositif ACSÉ notamment en rencontrant les « préprescripteurs » (travailleurs sociaux, ANPE ou autre organisme en contact avec le public).

À noter qu'une prescription est généralement comprise entre 100 et 400 heures (si renouvelée). La logique est de servir le plus de personnes possible et non de renouveler systématiquement les prescriptions octroyées.

- Alphabétisation et FLE dans le cadre de marchés publics

L'AÉFTI est à la tête d'un groupement, d'une dizaine d'organismes, titulaire du marché parisien de la formation linguistique de l'ACSÉ pour le département de Paris.

L'ACSÉ finance 246 000 heures de formation en 2008, qui ont profité à environ un millier de bénéficiaires parisiens.

- Ateliers de savoir linguistique

L'ACSÉ subventionne une cinquantaine d'associations, et notamment des centres sociaux associatifs, pour organiser des ateliers de savoir linguistique (ASL). Il s'agit d'actions de proximité, dont la finalité n'est pas une meilleure maîtrise de la langue française mais le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Les actions prennent la forme de mise en situation (sortie à la caisse d'allocations familiales, aux musées...). Généralement, le rythme des ateliers est de 6 heures à 12 heures par semaine. Ces ateliers correspondent, en 2008, à une enveloppe financière de 2,6 millions d'euros pour la région Ile-de-France, dont 500 000 euros pour Paris. Ces ateliers ont bénéficié à environ 3 000 Parisiens en 2007.

- Formation des acteurs

L'ACSÉ finance le CLP depuis 4 ou 5 ans pour organiser des échanges de bonnes pratiques, former des « formateurs » afin d'améliorer la qualité et l'homogénéité de l'offre en ASL. Cette action correspond à un financement de 60 000 euros pour toute l'Ile-de-France en 2008.

Depuis 2008, l'ACSÉ finance aussi la fédération parisienne des centres sociaux pour qu'elle soit le garant de la participation et de l'implication des centres sociaux dans la démarche de formation du CLP.

Les données permettant de décrire l'ensemble des activités de l'ACSÉ n'ont pas pu être examinées dans le cadre de la présente étude. Le volet ASL est difficile à décrire statistiquement.

1.2. Ville et département de Paris

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI)

Depuis 2007, la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration est chargée de coordonner les actions municipales et départementales d'actions linguistiques. Plus précisément c'est la Mission Intégration au sein de la DPVI qui est chargée de cette coordination.

La DASES subventionne une quarantaine d'associations qui interviennent dans le cadre des quartiers de la Politique de la ville.

Certaines équipes de développement local (EDL) coordonnent déjà depuis plusieurs années les actions linguistiques au sein des quartiers Politique de la ville de la capitale. Cependant, aucun répertoire ou recensement d'ensemble de l'offre parisienne n'existe.

Direction des Affaires Scolaires (DASCO), via les Cours municipaux d'adultes (CMA)

Les cours municipaux d'adultes (CMA) exercent la compétence municipale de l'enseignement pour les adultes et proposent des cours de langues (autres que le français), entreprise, informatique,

techniques industrielles, métiers d'art et de l'artisanat et enfin arts appliqués.

En 2006-2007, ce sont 8 166 personnes qui ont aussi été accueillies dans le cadre de formations linguistiques en français dispensées par les CMA : alphabétisation, français et calcul, FLE-Alpha, FLE, FLE intensif, FLE expression écrite, FLE orthographe et FLE phonétique.

Direction du Développement Économique et l'Emploi (DDEE)

Dans le cadre du Plan Départemental d'Accès à l'Emploi (PDAE), le bureau pour la promotion de l'emploi et de la formation de la DDEE finance, depuis 2003, par le biais de marchés publics, des formations linguistiques à destination des demandeurs d'emploi parisiens. Celles-ci ont comme objectif de permettre aux Parisiens au chômage de retrouver un emploi.

Ces formations sont de deux types :

- Formations linguistiques (perfectionnement en français) de 350 à 450 heures

Il s'agit de formation « sèches » en français. 658 bénéficient de ce programme en 2007-2008. Cependant ce programme n'ayant pas les résultats escomptés (seuls entre 15 % et 18 % des personnes ayant suivi la formation retrouvent un emploi). Ce dispositif n'est pas reconduit de manière systématique chaque année et ne le sera pas en 2009.

- Passerelles linguistiques vers l'emploi d'environ 1 100 heures

Il s'agit de cours de perfectionnement en français couplé à l'apprentissage d'un métier. Ce programme relativement coûteux concerne 628 bénéficiaires en 2007-2008. 61 % des bénéficiaires ont retrouvé un emploi au sortir de la formation. Ce dispositif devrait être reconduit en 2008-2009.

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)

En 2007, la Direction a soutenu 44 associations. Celles-ci ont organisé des ateliers pour 3 779 bénéficiaires.

Les ateliers linguistiques se déroulent au sein de structures de proximité (centres sociaux, associations de quartier). Ils sont animés généralement par des bénévoles dans le cadre de sessions de 200 heures par an en moyenne (formations extensives).

Ces ateliers ont pour objectif d'apprendre le français (oral et écrit) à des personnes étrangères, analphabètes (n'ayant pas ou peu suivi de scolarité dans leur pays d'origine) vivant en France depuis plusieurs années.

La finalité recherchée est triple : l'autonomie (se déplacer, faire des démarches, suivre la scolarité de ses enfants...), la socialisation (intérioriser les codes, les normes et valeurs de la société d'accueil) et l'insertion (accéder à la formation et à l'emploi).

En effet, les diagnostics réalisés dans le cadre de la politique de la ville ont souvent souligné le caractère récurrent de la problématique de l'accès à la langue française dans les quartiers labellisés, notamment pour les femmes, mères de famille peu disponibles pour s'engager dans une démarche de formation (mobilité, modalités d'apprentissage...).

Les actions linguistiques soutenues par la DASES se déroulent en grande majorité (90 %) dans les équipements implantés au cœur des quartiers politique de la ville.

La proximité géographique avec les publics, la souplesse d'organisation (ateliers en soirée, mode de garde d'enfants intégrés, intervention dans les foyers de travailleurs migrants...) et les pédagogies utilisées favorisent l'accès du plus grand nombre à cette première étape d'un parcours linguistique.

Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)

La Direction de la jeunesse et des sports gère les 44 centres d'animations parisiens. 23 d'entre eux dispensent des cours de type FLE ou Alpha. On peut estimer qu'environ 500 usagers ont profité de ces actions au cours de l'année 2006-2007. Depuis 2006, les centres d'animations fonctionnent par le biais de délégations de services publics, attribuées à des associations. C'est dans ce cadre-là que sont dispensés les cours d'alphabétisation et de FLE. Parmi les autres activités, dites d'insertion, on trouve des actions d'accès au droit, d'information, de documentation, des sorties, des séjours pédagogiques etc. Ces activités se concentrent principalement dans les arrondissements du nord et de l'est de Paris. La DJS ne dispose pas de données individuelles concernant les utilisateurs de formations linguistiques.

Direction des ressources humaines (DRH)

Depuis 2004, la Mairie de Paris en tant qu'employeur met en place à travers le Bureau de la Formation de la Direction des Ressources Humaines des formations linguistiques pour les agents qui souhaitent améliorer leur maîtrise du français parfois en vue de la préparation de concours administratifs.

Ainsi, dans le cadre de marchés pluriannuels (2006-2010), les organismes de formation professionnelle SJT (Solidarité et Jalons pour le Travail) et l'AEFTI (Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés et de leur famille) proposent des formations à une centaine d'agents chaque année.

1.3. Départements de Seine Saint-Denis, du Val de Marne et des Hauts-de-Seine

Dans le cadre des Plans Départementaux d'Insertion (PDI) qui s'adressent aux bénéficiaires du RMI, dans le cadre plus général de leur compétence emploi, les départements financent des formations linguistiques en français avec un double objectif d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi. De plus, les départements soutiennent souvent des associations qui interviennent dans ce domaine, en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.

1.4. Les 123 municipalités des départements limitrophes

Les trois départements de la première couronne parisienne comptent 123 communes qui peuvent aussi être des acteurs de la formation linguistique, soit en soutenant des associations spécialisées, soit en proposant des formations linguistiques par le biais d'organismes de formation professionnelle.

À noter que certains EPCI (Établissements publics à caractère intercommunal), comme celui de Plaine-Commune, mettent aussi en place des actions linguistiques.

1.5 La Région Ile-de-France

Depuis les lois de décentralisation de 1996, la région Ile-de-France dispose de compétences en matière de formation professionnelle, en particulier auprès des jeunes de 16 à 25 ans.

Le public est celui des personnes sorties du système scolaire depuis plus d'un an et suivies par les missions locales qui assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes ayant des difficultés sociales et professionnelles.

Trois types de formations sont proposés : FLE, alphabétisation et lutte contre l'illettrisme.

- Avenir Jeunes

Depuis 2007 ce dispositif pour les 16 – 25 ans est financé par le biais de marchés de formations. Les formations linguistiques sont prescrites «sur objectifs» (réinsertion, accès à l'emploi) dans le cadre d'un programme ambitieux visant à aider les jeunes sans emploi.

Les missions locales sont les prescripteurs qui orientent les jeunes vers les organismes de formation qui proposent un diagnostic des compétences sociales, professionnelles et du niveau linguistique du jeune. Ce diagnostic est plus approfondi au cas où des difficultés particulièrement aiguës sont détectées. Il concerne environ 3 000 jeunes chaque année en Ile-de-France.

- Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme

Aujourd'hui la grande majorité des financements publics liés aux actions langagières est fléchée vers des publics non francophones alors que le nombre d'illettrés est probablement aussi important que celui des personnes d'origine étrangère ne maîtrisant pas la langue française.

Le Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme, qui vise à prendre en compte cette réalité, est un cofinancement État-Région auquel les conseils généraux pourront s'associer. Il a été validé en juin 2008 par l'État et doit être voté par le conseil régional avant la fin 2008.

Les objectifs du plan sont :

- d'harmoniser les formations et programmes,
- d'essaimer les bonnes pratiques en s'appuyant sur les réseaux existants,
- de sensibiliser à la problématique,
- de mettre en place des antennes relais pour améliorer l'orientation des publics vers des structures adaptées,
- de lancer une réflexion commune sur l'analyse des besoins.

1.6. Les associations

Au-delà des associations subventionnées, au final relativement peu nombreuses, une soixantaine environ, de nombreuses associations non subventionnées interviennent auprès des Parisiens et proposent des actions linguistiques.

Ces associations sont par définition moins bien connues. Le plus souvent les actions linguistiques ne constituent pas l'objet principal de l'association. Il s'agit le plus souvent d'associations com-

munautaires d'entraide et de solidarité qui accueillent des publics issus de leur communauté ou de structures de proximité.

Ainsi, certains centres sociaux parisiens dispensent, grâce à l'aide de bénévoles, des cours d'alphabétisation, de FLE et de préparation au DILF.

1.7. Les écoles privées et instituts

De nombreuses écoles de langue privées sont implantées dans la capitale. Il s'agit le plus souvent d'écoles qui s'adressent à des publics étrangers en séjour linguistique à Paris. Le plus souvent il ne s'agit pas à proprement parler de Parisiens. Cependant des Parisiens s'y inscrivent parfois, faute de place ailleurs, et ce, malgré le coût souvent élevé de ces écoles.

L'Alliance Française, qui est une structure publique, dispense également un enseignement auprès des étrangers qui souhaitent perfectionner leur français. Les universités parisiennes proposent des cycles spécifiques pour les étudiants étrangers souhaitant améliorer leur maîtrise du français.

1.8. Les employeurs

Les entreprises, dans le cadre du droit à la formation, peuvent proposer à leurs salariés de suivre une formation linguistique. Ainsi, l'office HLM de Paris a demandé à SJT de monter des formations linguistiques avec des objectifs de promotion sociale et professionnelle.

2. Les publics

La connaissance des publics qui bénéficient actuellement d'une formation linguistique est aujourd'hui très limitée car seulement basée sur le « fléchage » qui préside aux actions de formation. Ainsi l'ANAEM s'adresse aux étrangers primo arrivants, l'ACSÉ aux adultes de plus de 26 ans, etc. On en retire des indications très générales.

Le « fléchage » des publics dessine un portrait grossier des publics accueillis

- Région Ile-de-France..... jeunes de moins de 25 ans
- ACSÉ..... adultes de plus de 26 ans
- ANAEM..... étrangers primo arrivants
- département DASES – DDEE allocataires du RMI
- DDEE..... demandeurs d'emploi

Ces fléchages sont loin de définir un contour précis des populations accueillies. En outre, de nombreux organismes n'ont pas de fléchage et s'adressent à l'ensemble des publics adultes non scolarisés. C'est le cas pour les CMA, les associations, les centres d'animation et les centres sociaux, les écoles privées de langue, etc.

Pour avoir une idée moins approximative des publics accueillis, l'équipe d'étude s'est rapprochée des professionnels de la formation linguistique (voir liste des contacts en annexe). Auprès d'eux, on a cherché à cerner les publics qui apparaissaient bien accueillis, mal accueillis ou non accueillis. Les mentions « bien » ou « mal » ont ici un sens purement quantitatif (suffisamment, insuffisamment).

2.1. Les publics bien accueillis (offre probablement suffisante)

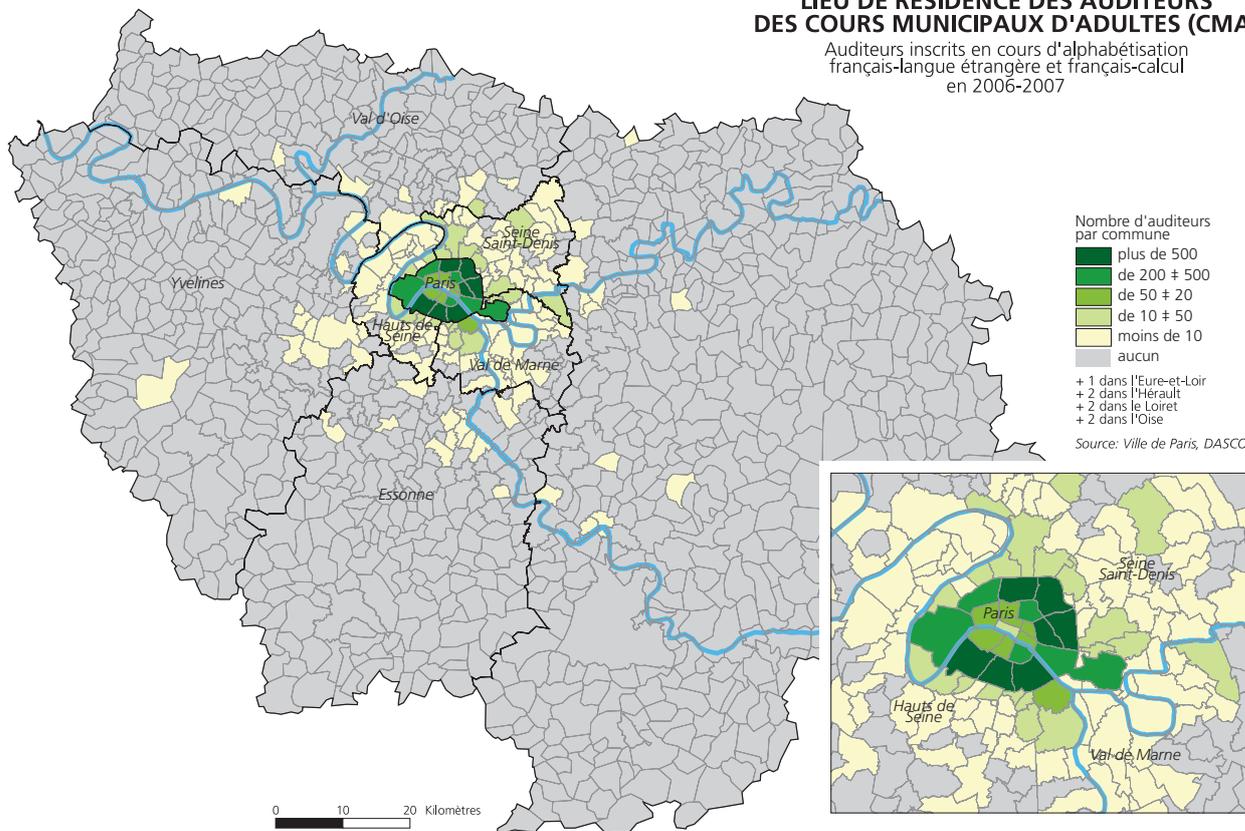
D'après les avis réunis auprès des milieux professionnels, l'offre de formation linguistique apparaît en adéquation avec la demande pour deux types de publics bien identifiés :

- Les étrangers occupant un emploi et ayant un niveau en français relativement élevé suivent les cours des CMA et/ou des écoles privées de langue qui proposent des cours à des horaires adaptés aux besoins des actifs. Les cours des CMA et ceux des établissements privés correspondent bien aux besoins de ce public qui, ayant souvent déjà un bon niveau de pratique du français, n'ont pas forcément besoin de cours intensifs (cf. annexes).

- Les étrangers primo arrivants qui entrent légalement sur le territoire français trouvent immédiatement une formation dans le cadre du CAI. Celle-ci est prescrite si cela leur est nécessaire pour obtenir un titre de séjour. Cette prescription enclenche une dynamique positive d'apprentissage de la langue.

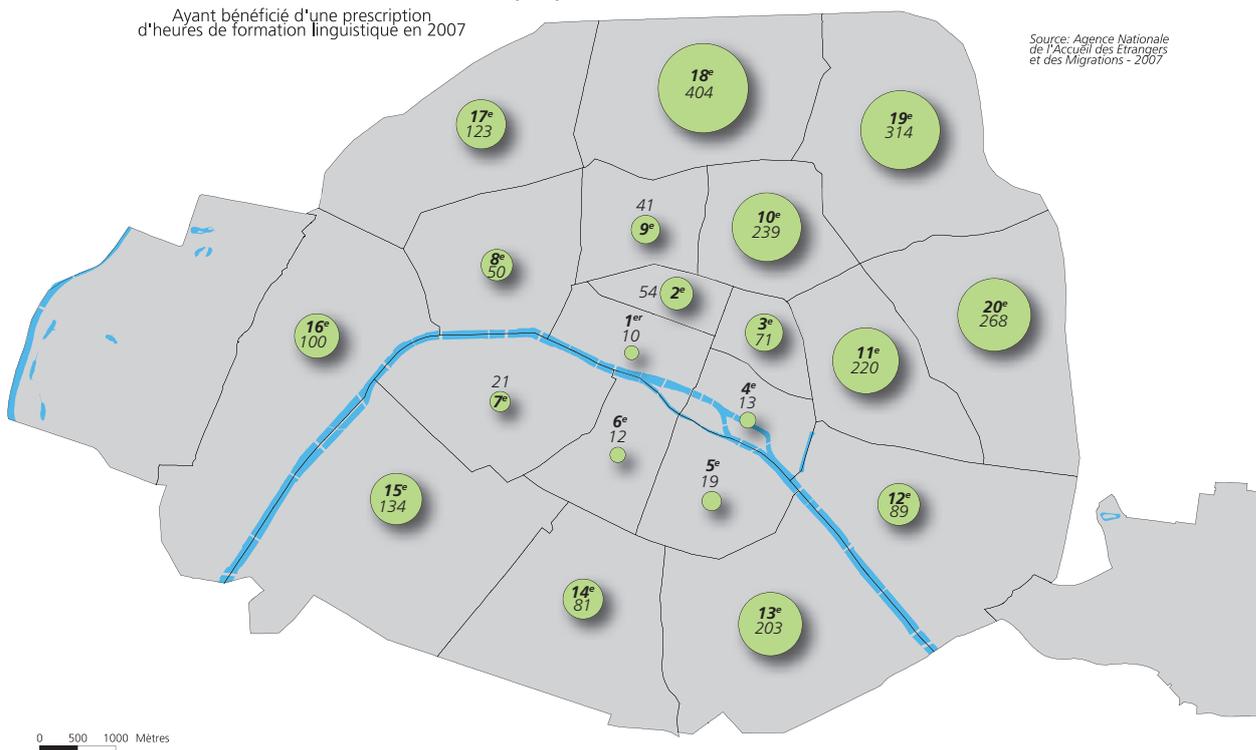
LIEU DE RESIDENCE DES AUDITEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES (CMA)

Auditeurs inscrits en cours d'alphabétisation français-langue étrangère et français-calcul en 2006-2007



LIEU DE RESIDENCE DES SIGNATAIRES DU CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION (CAI)

Avant bénéficié d'une prescription d'heures de formation linguistique en 2007



2.2. Les publics mal accueillis (offre probablement insuffisante)

Pour certains publics, les acteurs interrogés ont le sentiment d'une demande non satisfaite :

- **Les jeunes de 16-18 ans** qui ne sont plus soumis à l'obligation de scolarité et qui dans certains cas connaissent des difficultés langagières aiguës. De ce point de vue, les jeunes trouvent assez peu de solutions mises à part celles proposées par le Conseil régional. Pour cela encore faut-il qu'ils s'adressent aux missions locales. Cette problématique a été soulevée par la Région Ile-de-France.
- **Les Français longtemps scolarisés à l'étranger** qui rencontrent les mêmes difficultés que certains étrangers ou qui sont dans des situations d'illettrisme ou d'analphabétisme. Ce public identifié par l'ACSÉ sous estime souvent ses propres difficultés et cette problématique peut se recouper avec celle des 16-18 ans non scolarisés.
- **Les immigrants illégaux** qui — soit par peur d'être découverts — soit par impossibilité de s'inscrire — ne trouvent pas leur place dans les dispositifs en place à l'exception des dispositifs associatifs. Cette problématique a été particulièrement mise en avant par les associatifs comme la Fédération des Centres Sociaux de Paris.- Les étrangers arrivés en France avant la mise en place du CAI et qui n'ont donc pas enclenché un parcours d'apprentissage au travers des heures de formations prescrites par l'ANAEM au moment de leur entrée sur le territoire.
- **Les mères de familles** ayant des enfants en bas âge qui peinent à trouver des places en crèche/garderie et manquent par conséquent de disponibilité pour suivre une formation ou participer à un atelier. Cette problématique est mise en avant par l'ensemble des acteurs qui souhaitent que des partenariats soient envisagés afin de trouver des solutions.
- **Les demandeurs d'emploi** qui faute de places suffisantes ne trouvent pas toujours une formation linguistique adaptée à leurs besoins. Ceci conduit par exemple certains conseillers ANPE à les orienter vers des ASL qui ne sont pas adaptés. Ainsi, l'association Franco-chinoise Pierre Ducerf, qui propose des ateliers sociolinguistiques, reçoit-elle des personnes envoyées par leur conseiller ANPE qui ne peuvent leur proposer une formation plus appropriée à leurs besoins. Cette association signale également que l'ANPE n'a pas de liste d'attente pour accéder aux formations et demande aux demandeurs d'emplois de solliciter de nouveau ultérieurement lorsqu'elle ne peut proposer une place en formation immédiatement.
- **Les Français illettrés et analphabètes.** Le Conseil régional insiste sur la nécessité de mieux accueillir ce public qui a lui aussi des besoins importants.

2.3 Une offre segmentée comportant des redondances

Les acteurs de la formation linguistique s'accordent sur deux autres constats :

Il existe des **redondances entre les offres « généralistes »** qui s'adressent à tous et celles destinées à des publics spécifiques. Une personne de plus de 25 ans est susceptible de bénéficier des dispositifs mis en place pour les demandeurs d'emploi si elle se trouve dans cette situation, mais elle peut aussi s'inscrire dans les CMA, suivre des cours d'alphabétisation financés par l'ACSÉ ou bénéficier d'ateliers de savoir linguistiques financés par l'ACSÉ ou la DASES.

D'autre part **la problématique du parcours de formation** n'est que très peu prise en compte, alors même que l'apprentissage d'une langue est un processus long pour lequel un cycle de 200, 400 ou même 800 heures peut se révéler insuffisant.

Les acteurs et, en particulier, ceux qui interviennent de manière transversale auprès de plusieurs publics comme le CLP (Comité de Liaison pour la Promotion des Migrants et des publics en difficulté d'insertion) et les organismes de formation professionnelle IPTR ou SJT, évoquent eux aussi le manque de lisibilité de l'offre notamment dans l'optique d'un parcours : les intervenants sont nombreux, leur rôle n'est pas toujours clair pour les utilisateurs et les différentes actions ne sont pas réellement coordonnées du fait de l'absence de passerelles entre les différentes offres existantes.

L'étude finale devra analyser cette question des parcours.

II. ESTIMATION GLOBALE DES BESOINS

Prendre la mesure des besoins de formation en langue française n'est pas chose aisée. En effet malgré l'importante littérature consacrée au sujet⁴, les statistiques font défaut.

C'est donc une estimation qui a été tentée dans le cadre de l'étude, à titre d'approche globale. Elle se fonde sur l'utilisation de deux sources : l'enquête « Information et Vie quotidienne » INSEE 2004, qui vise à évaluer les compétences à l'oral et à l'écrit des adultes de 18 à 65 ans ; et le recensement de 1999, qui permet de cerner le nombre d'étrangers non communautaires sans diplôme.

Ces données conduisent à définir une cible large d'environ 200 000 Parisiens qui éprouvent des difficultés face à l'écrit, au sein de laquelle se trouve un « noyau dur » de 66 000 personnes, soit l'effectif des étrangers non communautaires sans diplôme.

1. Environ 200 000 Parisiens en difficulté face à l'écrit

Selon l'enquête INSEE « Information et vie quotidienne » réalisée en 2004, 13 % de la population régionale est en difficulté face à l'écrit.

Cette enquête « Information et Vie quotidienne » de l'INSEE a été menée en 2004⁵. Elle vise à évaluer les compétences à l'oral et à l'écrit des adultes de 18 à 65 ans. C'est sans doute la source la plus pertinente pour estimer les besoins en matière de formation linguistique. Cependant, ses résultats ne sont diffusés qu'au niveau régional. Ils ne sont pas disponibles pour Paris ni à plus forte raison pour les communes limitrophes.

À partir de cette enquête⁶, INSEE estime à 930 000 le nombre de Franciliens adultes en difficulté face à l'écrit, soit 13 % de la population régionale (âgée de 18 à 65 ans). La moitié d'entre eux sont en situation d'illettrisme, c'est-à-dire qu'ils ont quitté l'école (en France) sans avoir acquis une maîtrise suffisante de la lecture et de l'écriture. L'autre moitié correspond à des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle. Ainsi plus d'un Francilien sur 10 aurait besoin de cours de français.

Cette estimation ne correspond pas à une population identifiée et stabilisée, c'est un effectif qui se renouvelle en permanence. En effet chaque année une partie des Franciliens en difficulté face à l'écrit bénéficie d'une formation et acquiert ainsi la maîtrise de la langue. Dans le même temps, de nouveaux immigrants rejoignent l'Ile-de-France sans maîtriser la langue française.

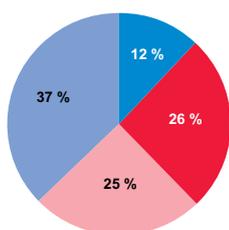
Étant donné le poids de Paris dans la Région Ile-de-France, on peut considérer qu'entre 190 000 et 230 000 Parisiens ont besoin de cours de français, qu'ils en expriment la demande ou non. Cette estimation est basée sur le poids démographique de Paris dans la population régionale (2,125 millions d'habitants sur 11,4 millions d'habitants en Ile-de-France en 2005), soit un cinquième de la population francilienne et un quart pour tenir compte du fait que traditionnellement la capitale est le principal point d'entrée des immigrés en France. Elle est grossière et mériterait sans doute d'être affinée.

Les hommes de plus de 40 ans sans diplôme sont les plus touchés

Les hommes représentent 55 % des 930 000 Franciliens en difficulté face à l'écrit. Parmi ces

Plus du tiers des illettrés a au moins 50 ans

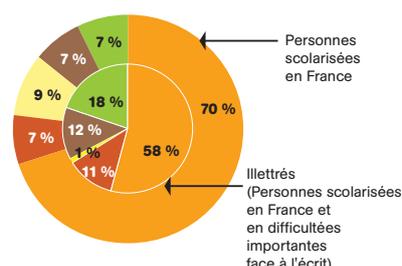
18 à 25 ans 40 à 49 ans
26 à 39 ans 50 à 65 ans



Champ : personnes de 18 à 65 ans vivant en ménages ordinaires et ayant été scolarisées en France

Environ six illettrés sur dix travaillent

Actif occupé Étudiant ou élève
Chômeur Retraité Autre inactif



Champ : personnes de 18 à 65 ans vivant en ménages ordinaires et ayant été scolarisées en France
Lecture : 58 % des illettrés franciliens travaillent, contre 70 % en moyenne

4. Liste des études et travaux connexes réalisés sur le sujet : Rapport de l'Inspection Générale de la Ville de Paris — octobre 2007 ; De l'immigration à l'intégration. Des solutions locales à un défi mondial — OCDE, 2007 ; Revue « à la page n° 278 », INSEE Ile-de-France, février 2007 ; Les immigrés en France, INSEE 1997 mai. 2005 ; L'Enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'INSEE Ile-de-France (2004) ; Langues, langages et lien social — Revue Hommes et migrations, No 1252, nov.-déc. 2004.- pp. 56-65 ; Diagnostic intégration — APUR — octobre 2003 ; Les Formations linguistiques et la lutte contre les discriminations — Fédération A.E.F.T.I, février 2003 ; L'insertion socioprofessionnelle des femmes immigrées ou d'origine étrangère, Migrations études fév. 1995 ; Quelles formations pour quels publics ? — Revue Hommes et migrations no 1177, juin 1994.- pp. 6-31 ; Langues et Cité — Bulletin de l'Observatoire des Pratiques Linguistiques.

5. L'enquête Information et vie quotidienne de l'Insee est une enquête nationale portant sur 10 000 personnes. Elle sera reconduite en 2010, avec une publication des résultats l'année suivante. Un suréchantillonnage est actuellement envisagé au niveau régional visant à interroger 1 500 Franciliens supplémentaires.

6. INSEE Ile-de-France à la page n° 278, février 2007, 930 000 adultes (13 % des Franciliens âgés de 18 à 65 ans)

930 000 personnes, 6 sur 10 ont plus de 40 ans. D'une manière générale on constate que plus ils sont âgés plus les Franciliens connaissent d'importantes difficultés à l'écrit. L'enquête indique également qu'un tiers des Franciliens qui n'a pas été scolarisé ou l'a été à l'étranger est aujourd'hui en difficulté. Pour les personnes qui ont été scolarisées en France, 70 % de ceux qui n'ont pas de diplôme et qui n'ont pas dépassé la classe primaire ne maîtrisent pas non plus le français à l'écrit.

2. Un noyau dur de 66 000 personnes formé des étrangers non communautaires sans diplôme

Les étrangers non communautaires n'ayant aucun diplôme constituent certainement le « noyau dur » du public cible. Ils sont 66 000 à Paris et 116 000 dans l'ensemble géographique formé par Paris et les 29 communes limitrophes.

Si le recensement de 1999 ne dit rien des Parisiens maîtrisant mal ou peu le français, il est utile pour approcher le public cible et notamment son noyau dur, dont on peut penser qu'il correspond aux étrangers non communautaires sans diplôme.

L'exercice a été conduit sur le territoire de Paris mais aussi sur celui des 29 communes limitrophes, car on a considéré qu'une grande partie du public de ces communes était susceptible de rechercher à Paris intra muros les moyens de sa formation linguistique.

Une démarche « en entonnoir » permet d'approcher par étapes cette cible dans la cible.

Les immigrés

La manière la plus large d'appréhender le public des Parisiens maîtrisant mal le français serait de considérer l'ensemble de la population « immigrée » présente sur le territoire.

Paris et les communes limitrophes comptent 610 000 immigrés, soit 18 % de la population. En moyenne dans les communes limitrophes de la Seine-Saint-Denis, la part des immigrés est de 25 % alors qu'elle est de 18 % à Paris, de 15 % dans les communes limitrophes des Hauts-de-Seine et de 14 % dans celles du Val de Marne.

Toutefois la population immigrée est en partie composée de français et d'étrangers ayant suivi leur scolarité en France. Ce champ est donc trop large par rapport à la cible.

Les étrangers

Les étrangers, souvent en France depuis moins longtemps, sont davantage susceptibles de mal maîtriser la langue française.

Paris et les communes limitrophes comptent 490 000 étrangers, soit 15 % de la population. En moyenne dans les communes limitrophes de la Seine-Saint-Denis, la part des étrangers est de 22 %, alors qu'elle est de 14 % à Paris, 12 % dans les communes limitrophes des Hauts-de-Seine et 10 % dans celles du Val de Marne.

Les étrangers non communautaires

On peut encore restreindre le champ d'observation aux Parisiens étrangers non communautaires, qui sont les plus susceptibles d'avoir besoin de cours de français. En effet peu d'entre eux parlent le français avant leur arrivée à Paris et peu d'entre eux ont recours à l'offre privée.

Paris et les communes limitrophes comptent un peu moins de 350 000 étrangers non communautaires⁷, soit 10 % de la population totale ou encore 70 % des étrangers. En moyenne dans les communes limitrophes de la Seine-Saint-Denis, la part des étrangers non communautaires est de 18 % alors qu'elle est de 10 % à Paris, de 8 % dans les communes limitrophes des Hauts-de-Seine et de 7 % dans celles du Val de Marne.

- les étrangers non communautaires sans diplôme

Le cœur de cible pour la formation linguistique est probablement constitué en grande partie d'étrangers non communautaires sans diplôme.

Paris et les communes limitrophes comptent 116 000 étrangers non communautaires sans diplôme (soit 3 % de la population totale), dont près de 60 % sont des Parisiens (66 600 personnes).

En moyenne dans les communes limitrophes de la Seine-Saint-Denis la part des étrangers non communautaires sans diplôme est de 8 %, alors qu'elle est de 3 % à Paris, de 2 % dans les communes limitrophes des Hauts-de-Seine et de 2 % dans celles du Val de Marne.

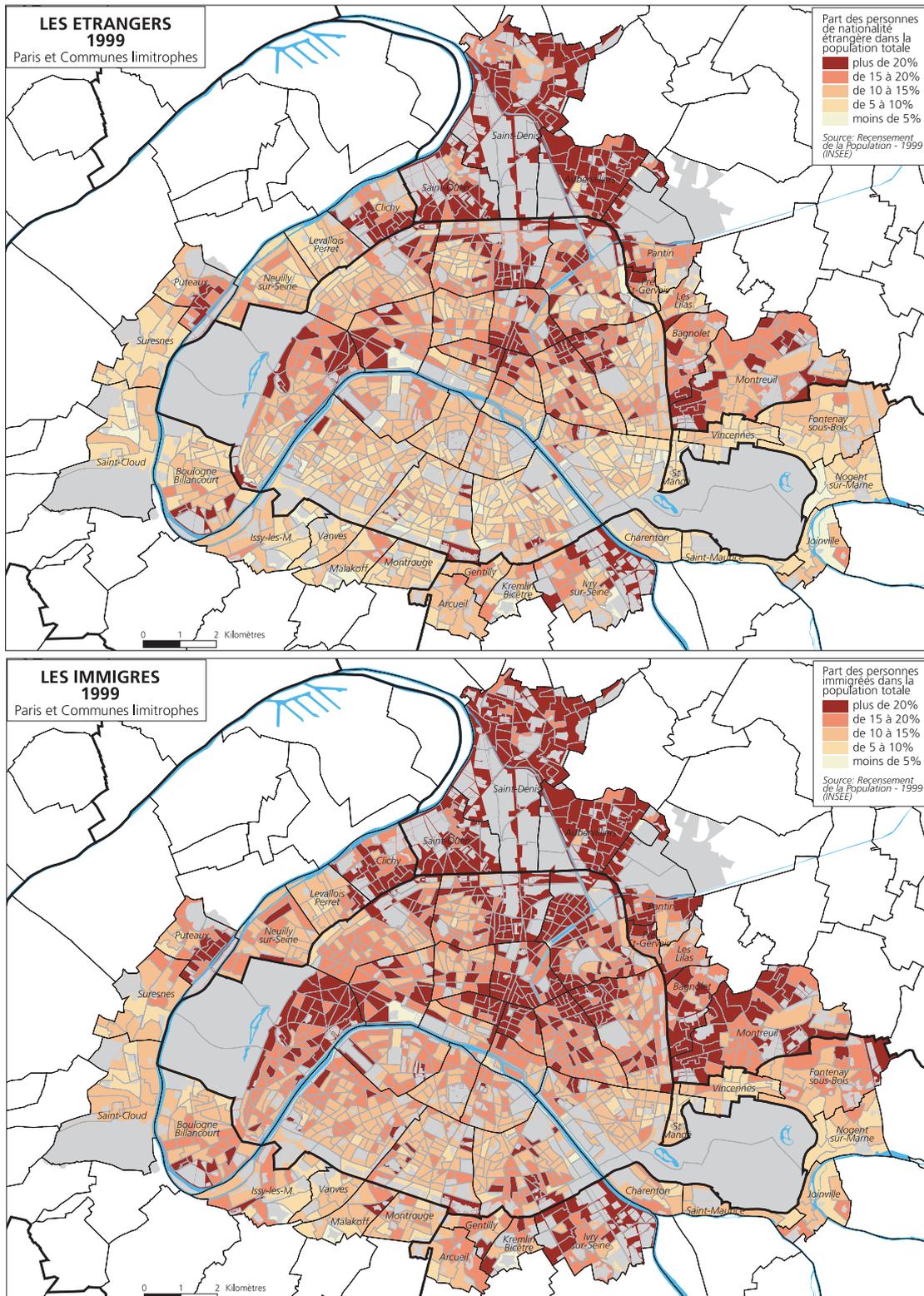
7. A noter que la définition des étrangers non communautaire est liée à la date du recensement : en 1999 l'Union européenne était formée de 15 États seulement, ce qui signifie que les 12 nouveaux États membres ne sont pas inclus dans les statistiques ici présentées (les Polonais, les Bulgares, les Roumains...).

La cartographie met en évidence une concentration géographique des étrangers non communautaire sans diplôme dans l'Est parisien (10e, 11e, 18e, 19e, 20e arrondissements) et dans des communes environnantes (Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Montreuil, Ivry)
 Les cartes permettent en effet d'analyser la répartition géographique des populations concernées.

Carte des étrangers, carte des immigrés

La répartition géographique des « étrangers » et celle des « immigrés » sont assez similaires. Ces populations sont surtout présentes dans l'Est parisien, en particulier dans les 18^e et 19^e arrondissements, dans le secteur du grand Belleville, autour de la place de la Réunion (20^e). Mais la moitié nord du 16^e arrondissement, le 8^e arrondissement et les arrondissements centraux accueillent également une population étrangère ou d'origine étrangère importante.

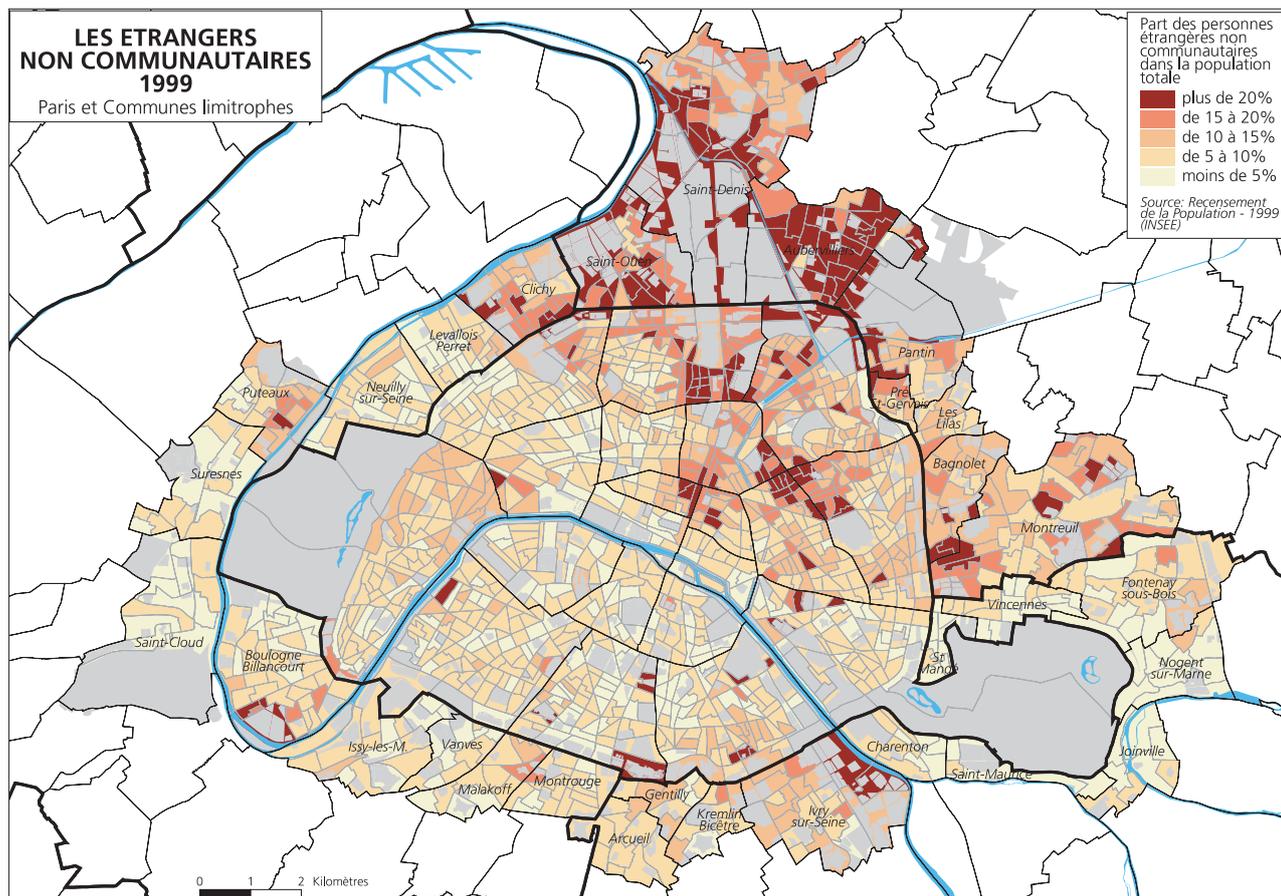
Les concentrations observées dans Paris s'étendent dans les communes limitrophes de Puteaux, Clichy, Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Montreuil et au sud, Ivry.



Carte des étrangers non communautaires

Les étrangers non communautaires sont nettement moins nombreux et leur part dans la population totale est beaucoup plus faible, d'où une carte aux tonalités plus pâles. Elle fait apparaître quelques concentrations dans Paris, autour du secteur des deux portes, de Belleville, dans l'est du 18^e et le nord du 19^e.

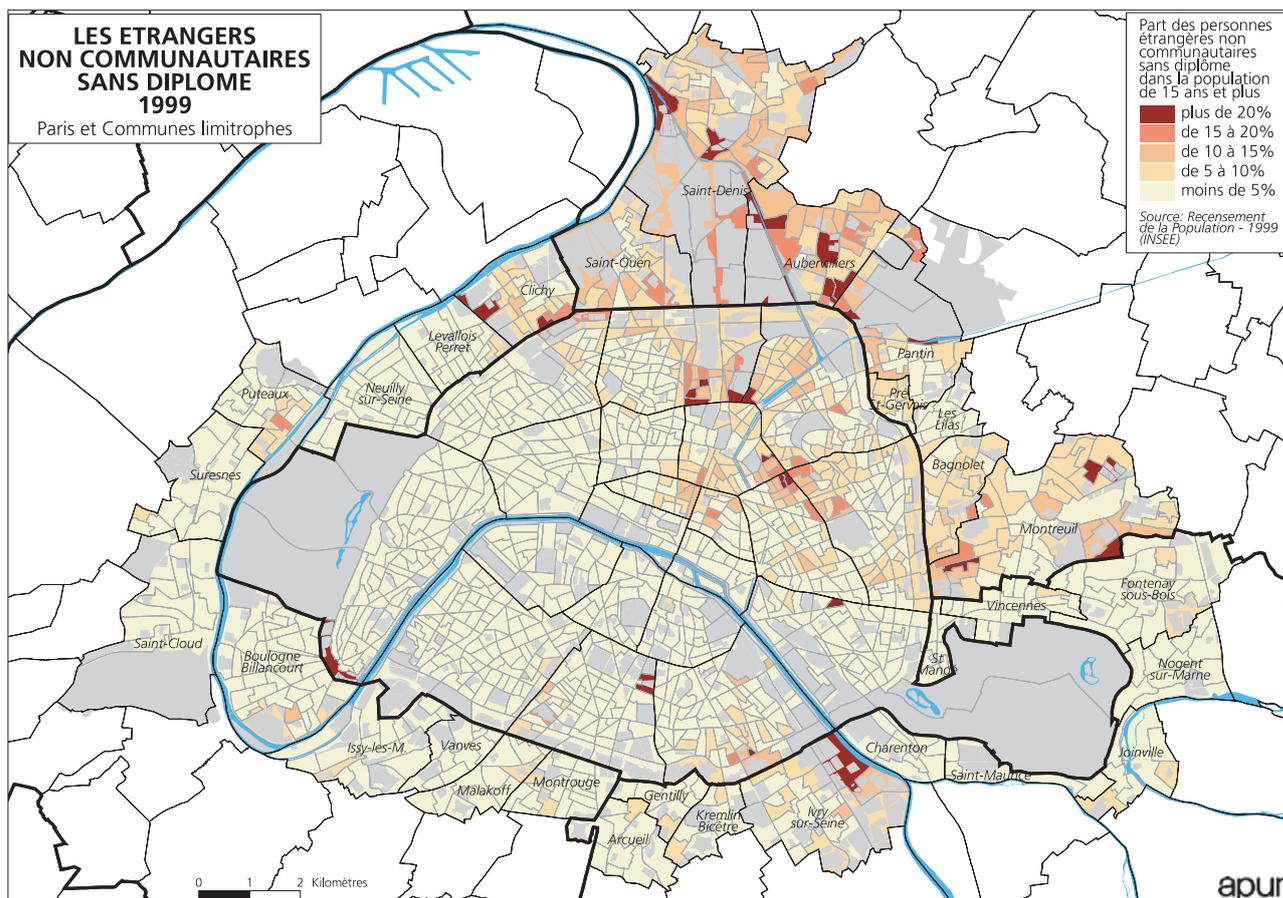
En dehors de Paris, les communes du nord se démarquent particulièrement : Clichy-la-Garenne, Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, et dans certains quartiers de Montreuil, Bagnolet, du sud de Boulogne ou de l'est d'Ivry.



Carte des étrangers non communautaires sans diplôme

La part des étrangers non communautaires sans diplôme dans la population totale montre des concentrations très locales dans les secteurs de La Goutte d'Or (18^e), La Chapelle (18^e), à Belleville (10^e, 11^e, 20^e) et, dans une moindre mesure, dans le secteur des Deux Portes (10^e) et au sud du 13^e arrondissement.

Dans les Hauts-de-Seine, Clichy-la-Garenne se démarque particulièrement, ainsi qu'Ivry dans le Val-de-Marne. Mais c'est principalement en Seine-Saint-Denis que les concentrations apparaissent, dans plusieurs quartiers de Saint-Denis, d'Aubervilliers et de Montreuil.



III. ÉLÉMENTS POUR UN CAHIER DES CHARGES

Une étude sur la demande des Parisiens en matière de formation linguistique pourrait se dérouler en deux étapes : une première étape d'analyse de la demande exprimée, une seconde centrée sur la demande non exprimée, en rencontrant dans les deux cas à la fois des acteurs relais et des Parisiens directement concernés.

Bien que la question de la formation linguistique constitue un enjeu à l'échelle de Paris métropole, il ne paraît pas souhaitable de conduire l'étude à venir à une échelle géographique trop large. Elle porte sur la demande des Parisiens, c'est-à-dire des personnes qui résident à Paris ou qui y travaillent. Pour compléter l'analyse de la situation parisienne, il est proposé d'intégrer trois communes de petite couronne au champ de l'étude.

L'étude devrait déboucher sur des propositions visant à améliorer l'action de la collectivité en matière de formation linguistique sur le dispositif d'apprentissage du français.

Elle pourra également apporter des éléments de connaissances sur plusieurs questions connexes importantes mais sans épuiser ces sujets : évaluation du service rendu et de la pédagogie des actions linguistiques proposées, réflexion sur la notion de parcours et plus généralement sur la coordination des acteurs.

1. Objectifs et champ de l'étude

L'objectif de l'étude est de réunir des informations fiables et relativement précises sur les besoins de formation à la langue française. Elle doit apporter une analyse détaillée des différentes composantes de la demande ; identifier la demande exprimée mais aussi aider à cerner la demande non exprimée. Dans les deux cas, il s'agit de cerner une demande définie en fonction de différents critères (sexe, âge, origine nationale, lieu de résidence, situation professionnelle et lieu de travail). Elle vise par ailleurs à identifier les facteurs de blocage (horaire, localisation, coût, pédagogie utilisée, formalités d'inscription...).

Elle doit aboutir à des préconisations précises pour une meilleure utilisation des financements en distinguant les différents publics, leur nombre et leur répartition dans Paris. Les préconisations pourront également porter non pas sur les dispositifs de formation mais sur leurs « à côté », du type plan de communication en direction des Parisiens pour présenter les dispositifs existant, actions de coordination, mutualisation de salles de cours entre différents organismes, réservation de places de crèches pour certaines structures accueillant des parents...

Champ de l'étude

Elle porte sur le territoire de Paris et sur trois communes de proche banlieue : Aubervilliers, Ivry et Clichy-la-Garenne par exemple, pour choisir des communes, desservies par le métro, mais appartenant aux trois départements limitrophes et où les populations étrangères ont des caractéristiques différentes (poids dans la population totale et nationalités d'origine).

L'étude porte sur la demande des Parisiens en matière de formation linguistique. Cela signifie qu'elle porte aussi bien les habitants de Paris que sur les personnes qui travaillent à Paris mais résident en banlieue.

Sur cette question de la maîtrise de la langue en particulier, il est difficile de raisonner à l'échelle de Paris intra-muros, sans tenir compte de l'offre et des besoins des populations des communes voisines. Mais élargir le champ de l'étude démultiplie le nombre d'acteurs concernés et, par conséquent, les moyens à engager pour les interroger. Cela a pour conséquence un renchérissement des coûts avec un risque de dilution des moyens. Il ne paraît donc pas souhaitable que l'étude à venir porte à la fois sur Paris et l'ensemble des communes de la Petite couronne. En revanche, on recommande d'intégrer au champ de l'étude trois communes de petite couronne pour compléter l'analyse de la situation parisienne. Dans ces communes comme à Paris, des acteurs locaux de la question linguistique seront rencontrés et quelques entretiens se dérouleront avec des résidents de ces communes.

Cerner la demande dans sa complexité

La demande en matière de formation linguistique n'est pas uniforme et correspond à des situations très différentes. Schématiquement, on peut distinguer quatre types de demande.

- **La demande satisfaite** correspond à la situation des Parisiens ayant suivi et achevé une formation, même si se pose ensuite la question du niveau acquis et d'une éventuelle poursuite de l'apprentissage du français.
- **La demande mal satisfaite** correspond à la situation des Parisiens ayant abandonné leur formation avant terme, voire à ceux qui ont suivi une formation par défaut.
- **La demande non satisfaite** correspond à la situation des Parisiens qui ont exprimé une demande mais n'ont pas pu s'inscrire, faute de place, faute de trouver une formation adaptée à leur langue maternelle ou leur niveau en français.
- **La demande non exprimée**, probablement la plus importante quantitativement est aussi à prendre en compte. Elle correspond à la situation des Parisiens, qui ne se sont pas inscrits dans une formation et qui, plus globalement, n'ont pas fait de démarches pour bénéficier d'une action linguistique, ne sachant pas vers qui se tourner ou parfois ne souhaitant pas apprendre le français.

La méthode proposée pour mieux connaître les différentes composantes de la demande : demande exprimée d'une part, indépendamment de la manière dont elle est satisfaite et demande non exprimée d'autre part.

2. Décrire avec précision la demande exprimée

La demande exprimée correspond aux publics accueillis ainsi qu'aux publics reçus dans les organismes de formation mais qui, pour une raison quelconque, n'ont pas donné suite à leur démarche. L'analyse de la demande exprimée passe, dans un premier temps, par la collecte de l'information disponible auprès des acteurs de la formation.

Ensuite, pour bien comprendre quels sont les éventuels facteurs de blocage (horaire, localisation, coût, pédagogie utilisée, formalité demandée...), il est indispensable de rencontrer directement les Parisiens concernés.

Collecte des données disponibles et entretiens auprès des acteurs de la formation

Pour traiter de la demande en matière de formation linguistique, il paraît indispensable de s'appuyer le réseau d'acteurs existant. À Paris, le recensement de ces acteurs a été réalisé par l'Inspection Générale, dans son rapport d'octobre 2007⁸. Il a été poursuivi dans le cadre de la présente étude.

Pour tous les acteurs recensés (ANAEM, ACSÉ, DASCO, DPVI, DDEE, DASES, DJS, DRH, Région Ile-de-France, quelques associations – dont celles travaillant dans les foyers de travailleurs migrants et les cafés sociaux parisiens -, quelques écoles privées et quelques grands employeurs), il faudra prévoir un entretien pour collecter l'information existante et, si nécessaire, proposer de la compléter par des outils définis avec chaque organisme rencontré (questionnaire, base de données). Des propositions de documents qui pourraient servir de support lors de ces entretiens sont fournies en annexes.

Au total une vingtaine d'entretiens sont à prévoir à cette étape.

Cette démarche devrait permettre de savoir combien de Parisiens ont bénéficié d'une action linguistique en 2008 et quel est leur profil (sexe, âge, origine nationale, lieu de résidence, situation professionnelle et lieu de travail...).

Les acteurs de la formation pourront aussi préciser les profils des Parisiens qui ont abandonné leur formation avant terme et la part du public accueilli qu'ils représentent. À partir de leur expérience, ces acteurs pourront apporter des éléments de connaissance sur les motifs les plus courants d'abandon et surtout proposer des pistes d'actions pour en diminuer le nombre ?

Enfin ces entretiens pourraient être l'occasion d'aborder la question de la demande non satisfaite : combien de Parisiens ont été refusés par chaque organisme et pour quelles raisons (faute de place, de professeur, de maîtrise d'une langue en particulier), et surtout quels sont les moyens à mettre en œuvre pour en diminuer le nombre ?

Entretiens auprès des Parisiens en formation

Les informations obtenues des acteurs de la formation devront être complétées par des entretiens avec des Parisiens (ou des Franciliens) qui se trouvent dans les situations que l'on cherche à mieux comprendre (première inscription et abandon en cours de formation). Seules ces rencontres, en face à face, peuvent permettre de bien comprendre quels sont les ressorts de la demande en

8. «Évaluation de l'offre de formation linguistique par les Parisiens maîtrisant mal ou peu le français», Inspection générale de la Ville de Paris, octobre 2007

matière de formation linguistique, les points de blocages, les motifs d'abandon...

Pour mener à bien cette démarche qualitative, il n'est pas nécessaire d'engager un nombre très important d'entretiens, ni même de chercher la représentativité statistique. En réalisant une dizaine d'entretiens on cherchera à faire émerger les différents profils de Parisiens concernés. Compte tenu du poids de la population cible dans chaque commune, 8 entretiens pourraient être réalisés avec des Parisiens et 4 avec des résidents des trois communes choisies dans les départements limitrophes.

Les coordonnées de ces Parisiens seront demandées aux acteurs de la formation linguistique.

Les entretiens seront réalisés sur la base d'un questionnaire, guide d'entretien, établi avec l'aide des acteurs parisiens rencontrés au cours de la réalisation de la présente étude et fourni en annexe.

Entretiens auprès des Parisiens en fin de formation

Toujours dans l'optique de compléter les éléments fournis par les acteurs de la formation, il serait utile de compléter la démarche qualitative auprès de quelques Parisiens, ayant achevé et/ou validé leur formation, afin de déterminer si leur demande initiale a été effectivement satisfaite. Ces entretiens permettront également d'évoquer la question des parcours de formation et la coordination des différents acteurs.

Un questionnaire pour conduire ces entretiens est proposé en annexe. Une dizaine d'entretiens sont à prévoir (8 avec des Parisiens et 4 avec des résidents des communes de petite couronne choisies).

3. Cerner la demande latente

Entretiens auprès d'acteurs relais

Le deuxième volet de la méthode proposée vise à aller au-devant de la demande non exprimée. C'est probablement la partie la plus complexe de l'étude. Il est possible de mieux connaître cette composante de la demande en sollicitant, non pas les acteurs de la formation linguistique, mais des acteurs relais susceptibles d'être en contact avec des Parisiens qui ont besoin de cours de langue mais n'ont pas exprimé leur besoin.

Ces acteurs relais sont ceux du secteur social au sens large, c'est-à-dire les responsables ou membres des services sociaux de quartier, les responsables de collèges et lycées (qui sont en contact avec les parents des élèves), des agences locales pour l'emploi et missions locales, des équipes de développement local (EDL), des centres d'animation, des foyers de travailleurs migrants, des maisons de retraite ou des cafés sociaux parisiens, des maisons des associations, associations locales, type associations d'accès aux droits... Une trentaine d'acteurs différents sont susceptibles d'être sollicités.

En raison du nombre élevé d'acteurs à solliciter, il est nécessaire, pour être pragmatique, de limiter cette démarche géographiquement, à un quartier par exemple. Cela rend possible une présentation, presque individuelle, de la démarche à des acteurs provenant de différents milieux. Cela permet aussi de profiter de la dynamique locale, qui existe entre des acteurs qui, pour la plupart, se connaissent déjà et ont l'habitude de travailler ensemble.

Le quartier test pourrait être choisi avec le maître d'ouvrage de l'étude. Cela pourrait être un quartier de la politique de la ville. Le grand Belleville, par exemple, qui est en fait constitué de 3 quartiers CUCS⁹ (Fontaine-au-Roi, Belleville-Amandiers et les Portes) regroupe une population mixte en termes d'origine nationale. Il est aussi relativement bien connu, la vie associative y est développée, ce qui est un atout puisqu'une partie de la difficulté de l'exercice consiste à identifier des acteurs relais. D'autres quartiers pourraient être choisis, des quartiers moins « balisés », proposant une offre de formation moins abondante et moins bien connue jusqu'à présent, comme le quartier de la Porte de Vanves dans le 14^e ou le quartier de Flandre dans le 19^e.

Outre les acteurs du secteur social au sens large et en dehors de la sphère publique, il serait intéressant de rencontrer des acteurs de la sphère privée, quelques grands employeurs par exemple.

Entretiens auprès des Parisiens qui maîtrisent mal ou peu le français mais n'expriment pas de demande

Plus encore qu'à l'étape précédente, centrée sur la demande exprimée, il paraît indispensable de recueillir des témoignages de Parisiens ou Franciliens qui ont besoin de cours de français mais qui n'expriment pas de demande.

Ces entretiens permettront de dresser des profils type et d'identifier des facteurs de blocage. Ce n'est qu'en rencontrant directement ces personnes que l'on comprendra pourquoi ils n'expriment pas de demande alors qu'ils ont un réel besoin de formation linguistique. Ces situations s'expli-

9. CUCS : contrat urbain de cohésion sociale

quent-elles par la méconnaissance de l'offre ? Les blocages sont-ils d'ordre financier, culturel, spatial (manque de structure de proximité et difficultés d'une partie du public à se déplacer) ? Pour une partie du public, le problème est-il lié à l'absence de solutions de garde pour les enfants, par exemple ?

Une douzaine d'entretiens de ce type sont à prévoir (8 avec des Parisiens et 4 avec des résidents des communes de petite couronne choisies). Une partie non négligeable de ces entretiens devra se dérouler en présence d'un interprète. En effet, on peut supposer que les publics que l'on cherche à rencontrer maîtrisent tellement peu la langue française qu'ils ne parviennent pas à exprimer leur besoin. Il faut donc probablement prévoir de faire appel à une société d'interprétariat puisque, pour trouver des profils différents, des personnes aux origines, et donc aux langues maternelles, différentes seront recherchés.

Ce sont ainsi un peu plus de 80 entretiens qu'il est proposé de réaliser. Quatre propositions de questionnaires, susceptibles de servir de support à ces entretiens, sont présentées en annexes à titre de projet.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaires d'enquête – propositions

Annexe 2 : Profil des stagiaires inscrits dans un CMA

Annexe 3 : Quelques définitions

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 1 : Questionnaires d'enquêtes – Propositions

Questionnaire auprès des acteurs de la formation linguistique (Organismes de formation professionnelle, associations et cours municipaux d'adultes)

Nom de l'organisme :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mèl / Site Internet :

Si votre organisme / association dispense plusieurs types de formations, veuillez remplir un questionnaire par financeur et un questionnaire par type d'intervention.

Organisme(s) financeur

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> ANAEM | <input type="checkbox"/> DASES |
| <input type="checkbox"/> Acsé | <input type="checkbox"/> DRH |
| <input type="checkbox"/> DPVI | <input type="checkbox"/> Commune de banlieue |
| <input type="checkbox"/> DDEE | <input type="checkbox"/> Département de banlieue |
| <input type="checkbox"/> DJS | <input type="checkbox"/> Région Ile-de-France |
| <input type="checkbox"/> DASCO | <input type="checkbox"/> Pas de financement public |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

Type de financement

- Subvention
- Marché public
- Autofinancement

Type d'intervention

- lutte contre l'illettrisme / réapprentissage des savoirs de base / compétences clefs
- Socialisation** / Ateliers Sociaux Linguistiques
- Alphabétisation**
- A1-1** (FLE - Alphabétisation / post-alpha)
- A1-2 à B1-2** (FLE niveau faux débutant)
- B2-1 à C1-2** (FLE niveau intermédiaire)
- C2-1 à C2-2** (FLE niveau perfectionnement)
- Français sur objectifs spécifiques / Français langue professionnelle
- Autre (enseignement assisté par ordinateur etc.)

Nombre total de stagiaires (préciser l'année de référence) :

- Année civile,
 - Année scolaire,
- En 2005 : En 2007 :
- En 2006 : En 2008 :

Remplir le tableau joint.

Abandons

- Entrées et sorties permanentes, pas d'abandon possible.

En moyenne, chaque année, combien de stagiaires abandonnent en cours de formation ?.....

Au bout de combien de temps ?

Selon la formation :

- **Formation hebdomadaire :**

- avant la fin de la première journée,
- au bout de deux journées,
- au bout de trois journées.

Ce qui représente ...heures de formation

- **Formation semestrielle :**

- au bout de la 1^{ère} semaine,
- au bout de 1 mois,
- au bout de 3 mois,
- après plus de 3 mois de formation

Ce qui représenteheures de formation

- **Formation mensuelle :**

- avant la fin de la première semaine,
- au bout d'une semaine,
- au bout de deux semaines.

Ce qui représente ...heures de formation

- **Formation annuelle :**

- au bout du 1er mois,
- au bout de 2 mois,
- au bout de 6 mois,
- après plus de 6 mois de formation

Ce qui représenteheures de formation

Autre (précisez) :

Quels sont les motifs d'abandon les plus fréquents ?

- Horaires,
- Pas de solution pour la garde d'enfant,
- Accès / retour à l'emploi,
- Changement de domicile ou de lieu de travail,
- Trajets trop longs entre domicile (/travail) et lieux de formation,
- Inscription dans une autre formation (plus adaptée/ou plus proche du lieu de résidence ou de travail),
- Pédagogie inadaptée,
- Mauvaise orientation,
- Trop cher (formation / trajet),
- Les intervenants / formateurs ne parlaient pas la langue des auditeurs / apprenants,
- Les intervenants / formateurs ne plaisaient pas,
- Familiarisation avec l'alphabet trop difficile,
- Autre (précisez) :

Quel était globalement le niveau à l'oral des personnes ayant abandonné ?

- Très bon,
- Bon,
- Assez bon,
- Plutôt bon,
- Plutôt pas bon,
- Faible,

3. Refus

Motifs des refus :

- Saturé (manque de place),
- Pas d'offre correspondant à la demande,
- Pas de financement,
- Période d'inscription dépassée,
- Horaires inadaptés,
- Pas de refus,
- Autre, précisez :

A quelles conditions pourriez-vous satisfaire ces demandes ?

Moyens humains :

- Plus d'intervenants,
- Formations d'intervenants,
- Des moyens de gestion administrative supplémentaires (gestion des demandes de subvention, comptabilité, secrétariat, gestion des inscriptions, accueil...)

Moyens matériels :

- Financements

- Locaux
- Outils pédagogiques adaptés

Propositions et suggestions pour une meilleure orientation des personnes refusées.

.....

.....

4. Orientation

Orientez-vous ces stagiaires que vous n'avez pas pu inscrire, si oui, vers quel organisme ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> ACSé, | <input type="checkbox"/> Conseil Général, |
| <input type="checkbox"/> Alliance française, | <input type="checkbox"/> Cours municipaux d'adultes (CMA), |
| <input type="checkbox"/> ANAEM, | <input type="checkbox"/> Ecole de langue privée, |
| <input type="checkbox"/> ANPE, | <input type="checkbox"/> Mairie, |
| <input type="checkbox"/> Association, laquelle ? | <input type="checkbox"/> Mission locale, |
| <input type="checkbox"/> Caisse d'allocation familiale (CAF), | <input type="checkbox"/> Pôle diagnostic / centre de bilan, |
| <input type="checkbox"/> Centre d'information et de documentation de la jeunesse (CIDJ), | <input type="checkbox"/> Préfecture de Police, |
| <input type="checkbox"/> Centre social, | <input type="checkbox"/> Région, |
| | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : |

Comment ?

- Transmission de coordonnées,
- Mise en contact directe / prise de contact directe avec la personne susceptible de les recevoir,
- Distribution de brochures,
- Plan
- Autre, précisez :

Disposez-vous d'outils pour cela?

- Non
- Oui, lesquels ?

.....

.....

De quoi auriez-vous besoin pour mieux orienter les stagiaires que vous n'avez pas pu inscrire

.....

.....

Propositions et suggestions pour une meilleure orientation des personnes refusées :

.....

.....

Travaillez-vous déjà dans le cadre de partenariats locaux (hors partenariats financiers) avec d'autres organismes ?

.....

.....

Avez-vous rencontré d'autres acteurs dans votre domaine ?

Précisez lesquels

.....

.....

.....

Questionnaire auprès des Parisiens au moment de leur inscription à une formation linguistique (cours, atelier...)

Lieu d'inscription :

.....

Adresse :

.....

Niveau (en clair) :

(Enquêteur, veuillez reporter le niveau :)

- lutte contre l'illettrisme / réapprentissage des savoirs de base / compétences clefs
- Socialisation** / Atelier Sociaux Linguistique
- Alphabétisation**
- A1-1** (FLE - Alphabétisation / post-alpha)
- A1-2 à B1-2** (FLE niveau faux débutant)
- B2-1 à C1-2** (FLE niveau intermédiaire)
- C2-1 à C2-2** (FLE niveau perfectionnement)
- Français sur objectifs spécifiques / Français langue professionnelle
- Autre (enseignement assisté par ordinateur etc.)

Durée de la formation / de l'atelier :

Périodicité de la formation / de l'atelier (ex. deux fois par semaine) :

Temps de formation (exprimé en heures) :

Sexe

- Homme Femme

Adresse :

Age :

- 16-18 ans, 29-45 ans,
 18-29 ans, Plus de 45 ans.

Année d'arrivée en France :

Quelle est votre nationalité ?

- Française,
- R ressortissant d'un pays de l'Union Européenne en 2009,
(Belgique ; Pays-Bas ; Luxembourg ; Allemagne ; Italie ; Royaume-Uni ; Danemark ; Grèce ; Espagne ; Portugal ; Irlande ; Suède ; Autriche ; Finlande ; République Tchèque ; Malte ; Chypre ; Pologne ; Slovaquie ; Slovénie ; Lituanie ; Lettonie ; Estonie ; Hongrie ; Bulgarie ; Roumanie.)
- R ressortissant d'un pays d'Europe hors communauté européenne en 2009,
- R ressortissant d'un pays d'Afrique,
- R ressortissant d'un pays d'Asie,
- R ressortissant d'un pays d'Amérique et Océanie.

Quelle est votre langue maternelle (la langue que vous avez appris à parler en premier lorsque vous étiez enfant) ?

Quelle est votre situation professionnelle ?

- Vous occupez un travail à temps plein ? Travaillez-vous au moins 35 heures par semaine ?
- Vous occupez un travail à temps partiel ? Travaillez-vous moins de 35 heures par semaine ?
- Vous êtes au chômage ?
- Vous êtes allocataire du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) ?
- Vous êtes à la retraite ?
- Vous ne pouvez pas travailler pour des raisons de santé ?
- Vous êtes étudiant ?
- Vous êtes inactif / mère au foyer / vous élevez vos enfants ?
- Autre, précisez :

Avez-vous été à l'école en France ?

- Non
- Oui, jusqu'à quel âge ?Ce qui équivaut à combien de temps ?

Avez-vous été scolarisé en Français à l'école?

- Non
- Oui, jusqu'à quel âge ?Ce qui équivaut à combien de temps ?

Avez-vous appris le Français à l'école?

- Non
- Oui, jusqu'à quel âge ?Ce qui équivaut à combien de temps ?

Dans quel pays avez-vous été à l'école?

Quel est votre niveau d'études ou de scolarisation?

- Vous n'êtes jamais allé à l'école,
- Vous êtes allé à l'école, précisez jusqu'à quel âge?
- Vous êtes allé à l'université (faculté) ou dans un établissement (école) d'enseignement supérieur? précisez le lieu et le diplôme obtenu :

Diplôme : Domaine :

Université : Pays :

Avez-vous obtenu un diplôme en France ?

- Non
- Oui, précisez lequel :

Diplôme : Domaine :

Quelle était votre profession / travail dans votre pays d'origine :

CSP du pays d'origine (enquêteurs, reportez la CSP):

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ouvriers, | <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires, |
| <input type="checkbox"/> Employés, | <input type="checkbox"/> Retraités, |
| <input type="checkbox"/> Cadres et Prof. intellectuelles supérieures, | <input type="checkbox"/> Inactifs. |
| <input type="checkbox"/> Professions libérales, | |

Quelle est votre profession / travail / métier actuel ou assignée par l'ANPE:

Enquêteurs, Reportez la CSP en France:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ouvriers, | <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires, |
| <input type="checkbox"/> Employés, | <input type="checkbox"/> Retraités, |
| <input type="checkbox"/> Cadres et Prof. intellectuelles supérieures, | <input type="checkbox"/> Inactifs. |
| <input type="checkbox"/> Professions libérales, | |

Savez-vous lire ?

- oui, précisez la ou les langue(s).....
- Non

Personnellement, comment estimez-vous votre compréhension à l'oral en français ?

- Bonne,
- Plutôt bonne,
- Plutôt pas bonne,
- Faible,
- Ne comprend pas la question.

Avez-vous déjà suivi une formation ou un atelier ? Si oui, précisez laquelle (dates, lieu, organisme) :

Avez-vous déjà suivi une formation avant celle-ci ? Si oui, précisez

- Oui
- Non

Type de formation :

Organisme :

Adresse :

Durée de la formation / de l'atelier :

Périodicité de la formation / de l'atelier (ex. deux fois par semaine) :

Temps de formation (exprimé en heures):

Formation / atelier achevée?

- Non
- Oui

Etiez-vous inscrit dans une autre formation en même temps? Si oui, précisez quelle est la nature de la formation et l'organisme qui l'organisait :

- Oui
- Non

Type de formation :

Organisme :

Adresse :

Durée de la formation / de l'atelier :

Périodicité de la formation / de l'atelier (ex. deux fois par semaine) :

Temps de formation (exprimé en heures):

Formation / atelier achevé ?

- Oui
- Non

Aujourd'hui votre démarche est-elle :

- Volontaire
- Obligatoire

Si cette démarche est obligatoire, comment jugeriez-vous votre propre motivation / envie de suivre cette formation?

- Forte
- Assez forte
- Faible
- Très faible

Pourquoi vous inscrivez-vous ?

- Trouver un emploi,
- Valider des acquis professionnels,
- Evoluer dans son travail / sa carrière,
- Maîtriser l'informatique,
- Créer son entreprise / ouvrir un commerce, si oui laquelle / lequel :
- Suivre la scolarité des enfants / petits enfants,
- Communiquer avec ses proches,
- Effectuer des démarches administratives,
- Obtenir un titre de séjour,
- Obtenir la nationalité française,
- Echanger avec le voisinage / quartier / ville,
- Gagner son autonomie (par rapport à un membre de la famille),
- Continuer / reprendre des études,
- Passer un concours,
- Autre, précisez :

Pourquoi avez-vous choisi cette formation / atelier en particulier ?

- Qualité de l'enseignement,
- Enseignement adapté à vos attentes,
- On vous l'a particulièrement recommandé,
- Ouvre le droit à une rémunération,
- Proche de votre domicile,

- Vous n'avez pas eu le choix (formation obligatoire),
- Proche de votre lieu de travail,
- Intervenants / enseignants / formateurs parlent votre langue maternelle,
- Qualité de l'accueil,
- Organisme offrant d'autres services complémentaires intéressants,
- Faute de place ailleurs,
- Autre, précisez :
.....

Comment avez-vous entendu parler de cette formation / qui vous a conseillé de venir ici ?

- ACSé,
- ANAEM,
- ANPE,
- Association, laquelle ?.....
- Caisse d'allocations familiales (CAF),
- Centre d'information et de documentation de la jeunesse (CIDJ),
- Centre social,
- Conseil Général,
- Cours municipaux d'alutes (CMA),
- Employeur,
- Mairie,
- Mairie d'arrondissement,
- Mission locale,
- Par un de vos proches,
- Pôle de diagnostic / centre de bilan,
- Préfecture de Police,
- Publicité,
- Région,
- Bouche à oreille,
- En passant devant,
- Paris.fr,
- Services sociaux,
- Espace insertion,
- Educateurs de prévention spécialisés,
- Employeur / entreprise,
- Equipes de développement local,
- Autre, précisez :
.....

Etes-vous satisfait de la manière dont vous avez été orienté ici?

- Très satisfait,
- Assez satisfait,
- Peu satisfait,
- Pas du tout satisfait.

Précisez pourquoi :

.....

.....

Comment pensez-vous qu'il serait possible d'améliorer l'orientation ?

.....

.....

La personne qui vous a dit de venir ici vous a t'elle proposé plusieurs choix de formations / d'organismes ?

- Oui
- Non, précisez

Qu'attendez-vous de cette formation ? Que peut-elle vous apporter ?

.....

.....

Questionnaire auprès des Parisiens qui ont abandonné la formation linguistique à laquelle ils étaient inscrits

Lieu ou vous étiez inscrit :

.....

Adresse :

.....

Niveau (en clair) :

(Enquêteur, veuillez reporter le niveau :)

- lutte contre l'illettrisme / réapprentissage des savoirs de base / compétences clefs
- Socialisation** / Atelier Sociaux Linguistique
- Alphabétisation**
- A1-1** (FLE - Alphabétisation / post-alpha)
- A1-2 à B1-2** (FLE niveau faux débutant)
- B2-1 à C1-2** (FLE niveau intermédiaire)
- C2-1 à C2-2** (FLE niveau perfectionnement)
- Français **sur objectifs spécifiques** / Français langue professionnelle
- Autre (enseignement assisté par ordinateur etc.)

Durée de la formation / de l'atelier :

Périodicité de la formation / de l'atelier (ex. deux fois par semaine) :

Temps de formation (exprimé en heures) :

Sexe

- Homme Femme

Adresse :

Age :

- 16-18 ans, 29-45 ans,
 18-29 ans, Plus de 45 ans.

Année d'arrivée en France :

Quelle est votre nationalité ?

Française,
 Ressortissant d'un pays de l'Union Européenne en 2009,
(Belgique ; Pays-Bas ; Luxembourg ; Allemagne ; Italie ; Royaume-Uni ; Danemark ; Grèce ; Espagne ; Portugal ; Irlande ; Suède ; Autriche ; Finlande ; République Tchèque ; Malte ; Chypre ; Pologne ; Slovaquie ; Slovénie ; Lituanie ; Lettonie ; Estonie ; Hongrie ; Bulgarie ; Roumanie.)

- Ressortissant d'un pays d'Europe hors communauté européenne en 2009,
- Ressortissant d'un pays d'Afrique,
- Ressortissant d'un pays d'Asie,
- Ressortissant d'un pays d'Amérique et Océanie.

Quelle est votre langue maternelle (la langue que vous avez appris à parler en premier lorsque vous étiez enfant) ?

Quelle est votre situation professionnelle ?

- Vous occupez un travail à temps plein ? Travaillez-vous au moins 35 heures par semaine ?
- Vous occupez un travail à temps partiel ? Travaillez-vous moins de 35 heures par semaine ?
- Vous êtes au chômage ?
- Vous êtes allocataire du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) ?
- Vous êtes à la retraite ?
- Vous ne pouvez pas travailler pour des raisons de santé ?
- Vous êtes étudiant ?
- Vous êtes inactif / mère au foyer / vous élevez vos enfants ?
- Autre, précisez :

Avez-vous été à l'école en France ?

- Non
- Oui, jusqu'à quel âge ? Ce qui équivaut à combien de temps ?

Avez-vous été scolarisé en Français à l'école?

- Non
- Oui, jusqu'à quel âge ? Ce qui équivaut à combien de temps ?

Avez-vous appris le Français à l'école?

- Non
- Oui, jusqu'à quel âge ? Ce qui équivaut à combien de temps ?

Dans quel pays avez-vous été à l'école?

Quel est votre niveau d'études ou de scolarisation?

- Vous n'êtes jamais allé à l'école,
- Vous êtes allé à l'école, précisez jusqu'à quel âge?
- Vous êtes allé à l'université (faculté) ou dans un établissement (école) d'enseignement supérieur? précisez le lieu et le diplôme obtenu :

Diplôme : Domaine :

Université : Pays :

Avez-vous obtenu un diplôme en France ?

- Non
- Oui, précisez lequel :

Diplôme : Domaine :

Quelle était votre profession / travail dans votre pays d'origine ?.....

CSP du pays d'origine (enquêteurs, reportez la CSP):

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ouvrier, | <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire, |
| <input type="checkbox"/> Employé, | <input type="checkbox"/> Retraité, |
| <input type="checkbox"/> Cadre et Profession intellectuelle supérieure, | <input type="checkbox"/> Inactif. |
| <input type="checkbox"/> Profession libérale, | |

Quelle est votre profession / travail / métier actuel ou assignée par l'ANPE:

Enquêteurs, Reportez la CSP en France:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ouvrier, | <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire, |
| <input type="checkbox"/> Employé, | <input type="checkbox"/> Retraité, |
| <input type="checkbox"/> Cadre et Profession intellectuelle supérieure, | <input type="checkbox"/> Inactif. |
| <input type="checkbox"/> Profession libérale, | |

Savez-vous lire ?

- Non
- oui, précisez la ou les langue(s).....

Personnellement, comment estimez-vous votre compréhension à l'oral en français

- Bonne,
- Plutôt bonne,
- Plutôt pas bonne,
- Faible,
- Ne comprend pas la question.

Aviez-vous déjà suivi une formation avant celle que vous avez abandonnée ? Si oui, précisez

- Oui
- Non

Type de formation :

Organisme :

Adresse :

Durée de la formation / de l'atelier :

Périodicité de la formation / de l'atelier (ex. deux fois par semaine) :

Temps de formation (exprimé en heures):

Formation / atelier achevé?

- Non
- Oui

Etiez-vous inscrit dans une autre formation en même temps? Si oui, précisez quelle est la nature de la formation et l'organisme qui l'organisait :

- Oui
- Non

Type de formation :

Organisme :

Adresse :

Durée de la formation / de l'atelier :

Périodicité de la formation / de l'atelier (ex. deux fois par semaine) :

Temps de formation (exprimé en heures):

Formation / atelier achevé ?

- Oui
- Non

S'agissait-il d'une démarche :

- Volontaire
- Obligatoire

Combien y avait-il d'apprenants / d'élèves en plus de vous dans la formation / l'atelier suivi ?

- Moins que 5,
- Entre 5 et 15,
- Entre 15 et 30,
- Plus que 30.

Pourquoi vous étiez-vous inscrit?

- Trouver un emploi,
- Valider des acquis professionnels,
- Evoluer dans son travail / sa carrière,
- Maîtriser l'informatique,
- Créer son entreprise / ouvrir un commerce, si oui laquelle / lequel :
- Suivre la scolarité des enfants / petits enfants,
- Communiquer avec ses proches,
- Effectuer des démarches administratives,
- Obtenir un titre de séjour,
- Obtenir la nationalité française,
- Echanger avec le voisinage / quartier / ville métropole / culture,
- Gagner son autonomie (par rapport à un membre de la famille),
- Continuer / reprendre des études,
- Passer un concours,
- Autre, précisez :

Pourquoi avez-vous abandonné la formation?

- Horaires,
- Pas de solution pour la garde d'enfant,
- Retour à l'emploi,
- Changement de domicile ou de travail,
- Trajets trop longs entre domicile (/travail) et lieux de formation,
- Vous avez trouvé une autre formation plus proche du lieu de votre domicile ou de votre lieu de travail,
- Non rémunération de la formation,
- Trop cher (formation / trajet),
- Mauvaise orientation,
- Pédagogie inadaptée,
- Niveau inadapté,
- Contenu inadapté,
- Vous avez trouvé une autre formation plus adaptée,
- Trop d'entrées et sorties permanentes / changements dans la constitution des groupes,
- Formateurs / intervenants absents,
- Les intervenants / formateurs ne parlaient pas votre langue,
- Les intervenants / formateurs ne vous plaisaient pas,
- Familiarisation avec l'alphabet trop difficile,
- Raisons de santé,
- Grossesse,
- Autre, précisez :

Comment aviez-vous entendu parler de cette formation / qui vous a conseillé cette formation ?

- ACSé,
- ANAEM,
- ANPE,
- Association, laquelle ?.....
- Caisse d'allocations familiales (CAF),
- Centre d'information et de documentation de la jeunesse (CIDJ),
- Centre social,
- Conseil Général,
- Cours municipaux d'adultes (CMA),
- Employeur,
- Mairie,
- Mairie d'arrondissement,
- Mission locale,
- Par un de vos proches,
- Préfecture de Police,
- Pôle de diagnostique / centre de bilan,
- Publicité,
- Région,
- Bouche à oreille,
- En passant devant,
- Paris.fr,
- Services sociaux,
- Espace insertion,
- Educateurs de prévention spécialisés,
- Employeur / entreprise,
- Equipes de développement local,
- Autre, précisez :

Qu'est-ce qui vous aurait permis / convaincu d'achever votre formation ?

.....

.....

Quels sont les points forts / les forces de la formation qui vous a été proposée ?

.....

.....

Quels sont les points faibles / les faiblesses de la formation qui vous a été proposée ?

.....

.....

Questionnaire auprès des parisiens ayant réussi, validé ou achevé leur formation / atelier

Lieu d'inscription :

Adresse :

.....

Niveau (en clair) :

.....

(Enquêteur, veuillez reporter le niveau :)

- lutte contre l'illettrisme / réapprentissage des savoirs de base / compétences clefs
- Socialisation** / Atelier Sociaux Linguistique
- Alphabétisation**
- A1-1** (FLE - Alphabétisation / post-alpha)
- A1-2 à B1-2** (FLE niveau faux débutant)
- B2-1 à C1-2** (FLE niveau intermédiaire)
- C2-1 à C2-2** (FLE niveau perfectionnement)
- Français **sur objectifs spécifiques** / Français langue professionnelle
- Autre (enseignement assisté par ordinateur etc.)

Durée de la formation / de l'atelier :

Périodicité de la formation / de l'atelier (ex. deux fois par semaine) :

Temps de formation (exprimé en heures) :

Sexe

- Homme Femme

Adresse :

.....

Age

- 16-18 ans, 29-45 ans,
 18-29 ans, Plus de 45 ans.

Année d'arrivée en France :

Quelle est votre nationalité ?

- Française,
- Ressortissant d'un pays de l'Union Européenne en 2009,
(Belgique ; Pays-Bas ; Luxembourg ; Allemagne ; Italie ; Royaume-Uni ; Danemark ; Grèce ; Espagne ; Portugal ; Irlande ; Suède ; Autriche ; Finlande ; République Tchèque ; Malte ; Chypre ; Pologne ; Slovaquie ; Slovénie ; Lituanie ; Lettonie ; Estonie ; Hongrie ; Bulgarie ; Roumanie.)
- Ressortissant d'un pays d'Europe hors communauté européenne en 2009,
- Ressortissant d'un pays d'Afrique,
- Ressortissant d'un pays d'Asie,
- Ressortissant d'un pays d'Amérique et Océanie.

Quelle est votre langue maternelle (la langue que vous avez apprise à parler en premier lorsque vous étiez enfant) ?

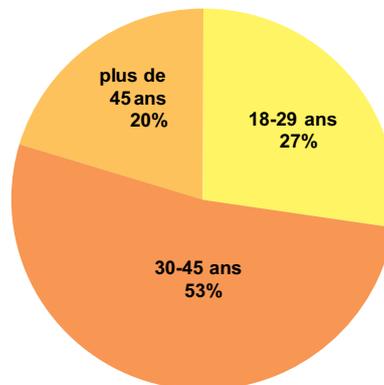
Annexe 2 : Profil des stagiaires inscrits dans un CMA

Des données portant sur le nombre de stagiaires inscrits en cours municipaux de 2004/05 à 2006/07 ont été obtenues. Elles permettent de décrire le profil des stagiaires selon le type de cours suivi.

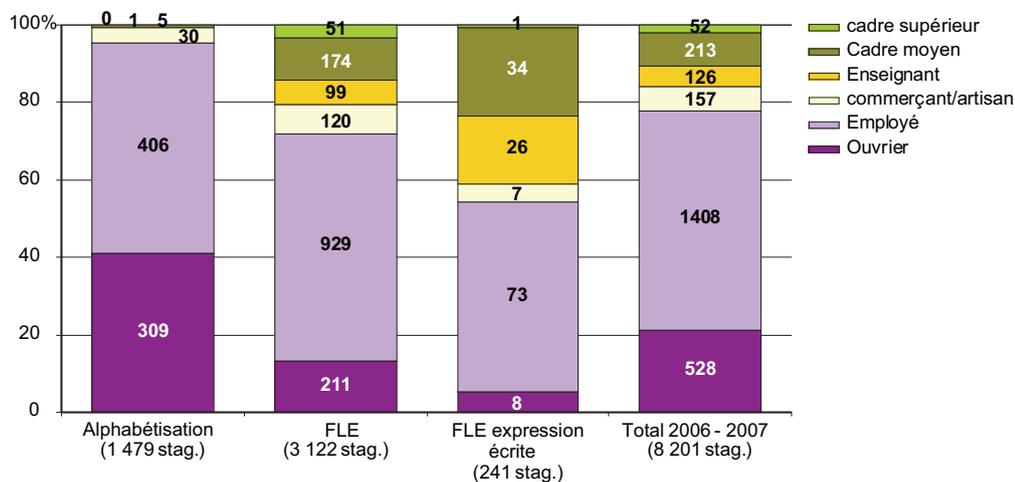
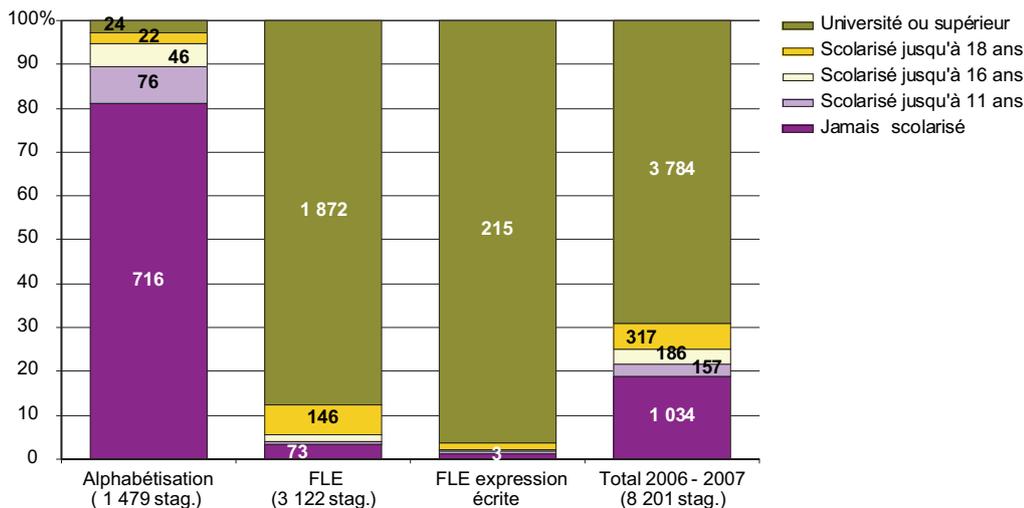
Répartition par cours des stagiaires 2006/2007

2006-2007	Nb de stagiaires	dont certifiés
Alphabétisation	1 479	469
Français et calcul	1 043	341
FLE - alpha	87	26
FLE	3 122	809
FLE intensif	1 418	546
FLE expression écrite	241	74
FLE orthographe	670	219
FLE phonétique	141	NR
Total	8 201	2 484

Répartition par âge de l'ensemble des stagiaires 2006/2007



Niveau d'étude des stagiaires 2006/2007 par type de cours



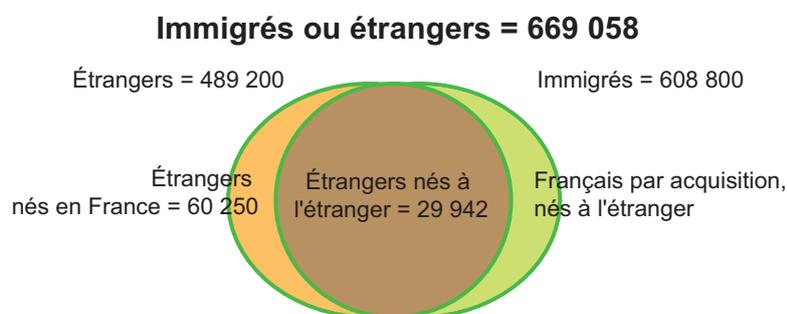
Annexe 3 : Quelques définitions

Immigrant

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangères et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. *Source : INSEE.*

Étranger

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). Remarque : A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition. *Source : INSEE.*



Extra-communautaire

Individu ne bénéficiant pas de la citoyenneté européenne. Qui n'a pas la nationalité d'au moins un des 27 États membres de l'Union Européenne.

En 1999, année du recensement l'Union était composée de seulement 15 États membres : Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, Suède, Autriche, Finlande.

Primo arrivant

Personne arrivée en France récemment et légalement amenée à y séjourner durablement. 2 ans généralement ;

DILF

Le DILF est un diplôme de français langue étrangère (FLE) évaluant les premiers apprentissages (niveau A1.1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe). Il constitue une première étape vers le DELF et le DALF.

Tout comme le DELF et le DALF, le DILF est délivré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mis en place sous la responsabilité du CIEP (Centre International d'études Pédagogiques)

Socialisation/ASL

À pour finalité le développement d'une autonomie sociale dans les actes de la vie quotidienne.

Alpha

Toute personne étrangère n'ayant aucune connaissance de la langue française et ayant été scolarisée ou pas dans un système d'écriture non latine.

FLE-Alpha/post-alpha

Personnes ayant du mal à lire et à écrire le français.

FLE – 5 niveaux

Toute personne de langue latine n'ayant aucune connaissance de la langue française et ayant été faiblement scolarisée dans son pays d'origine.

Toute personne d'origine étrangère non francophone, sachant lire, écrire et compter dans sa langue maternelle et ayant suivi au minimum 5 ans d'études dans l'enseignement secondaire.

Illettrisme

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANCLI) définit l'illettrisme comme étant la situation face à l'écrit des personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Cadre européen commun de références pour les langues (CECR)

A1.1	UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	« INTRODUCTIF »
	<p>Peut comprendre quelques expressions familières et quotidiennes utilisées dans des situations de communication très récurrentes visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie sociale.</p> <p>Peut répondre à des questions concernant, par exemple, sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation, et, éventuellement, poser lui-même des questions de ce type à quelqu'un de non totalement inconnu ou dans une interaction prévisible.</p> <p>Peut participer partiellement à une interaction ordinaire au moyen d'énoncés simples (centrés sur un ou deux mots), en ayant aussi recours à sa langue première ou à d'autres langues acquises, si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif et bienveillant.</p>	
A1	UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	« DÉCOUVERTE »
	<p>Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes, ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.</p> <p>Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant, par exemple sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. et peut répondre au même type de questions.</p> <p>Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.</p>	
A2	UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	« INTERMÉDIAIRE »
	<p>Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail).</p> <p>Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.</p> <p>Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.</p>	
B1	UTILISATEUR INDÉPENDANT	« SEUIL »
	<p>Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé.</p> <p>Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.</p> <p>Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.</p> <p>Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.</p>	
B2	UTILISATEUR INDÉPENDANT	« AVANCÉ »
	<p>Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.</p> <p>Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre.</p> <p>Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.</p>	
C1	UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	« AUTONOME »
	<p>Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites.</p> <p>Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots.</p> <p>Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique.</p> <p>Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.</p>	
C2	UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	« MAÎTRISE »
	<p>Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend.</p> <p>Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente.</p> <p>Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise</p> <p>Peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.</p>	

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

ACSÉ

209, rue de Bercy, 75585 Paris CEDEX 12

contact@lacse.fr

01 40 02 77 01/01 40 02 77 02

Fax : 01 43 46 04 27

Abdellah BOUKELLAL

Abdellah.boukellal@lacse.fr

01 44 68 43 26

44 boulevard Diderot, 75012 Paris

Daniel DUCHEMIN

Daniel.duchemin@lacse.fr

Daniel Ropital

Daniel.ropital@lacse.fr

01 40 02 73 06

ANAEM

48 rue de la Roquette, 75011 Paris

Arlette VIALLE

Arlette.vialle@anaem.fr

01 55 28 19 50

Bellaïd MEZZACHE

Bellaïd.mezzache@anaem.fr

01 55 28 19 56

ANAEM, direction de Seine Saint-Denis (93)

Paris.nord@anaem.fr

53 rue Hoche, 93177 Bagnolet CEDEX

01 49 72 54 00

Nathalie HAYASHI

Nathalie.hayashi@anaem.fr

ANAEM, direction de Paris Sud (92 ; 94 ; 78 ; 95 ; 77)

Samia KHELIFI

Samia.khelifi@anaem.fr

Paris.sud@anaem.fr

221 avenue Pierre Brosolette, 92120 Montrouge

01 41 17 73 00

ANAEM, délégation à Pantin

155 rue Jean Lolive, 93500 Pantin

01 48 10 19 20

AEFTI

231, rue de Belleville, 75019 Paris

RICHARD Mario, directeur

01 48 03 83 00

Autremonde

Marilyne POULAIN

marilyne@autremonde.org

01 43 14 77 85

CLP

35, rue Chanzy, 75011 Paris

01 55 25 22 00

www.clp.asso.fr

Thierry Picquart, directeur

CNIL

Valérie BEL, en charge des collectivités territoriales

vbel@cnil.fr

Conseil général, direction de la prévention et de l'action sociale (Publics RMistes)

Martine Quignard

01 43 93 41 25

Conseil Régional de la Région Ile-de-France

Sébastien PRIOU, responsable au CRIF du plan régional de lutte contre l'illettrisme et des plateformes linguistiques mis en place dans le cadre d'Avenir jeunes.

sebastien.prioul@iledefrance.fr

01 53 85 62 65

Julien FEUILLE,

responsable des Ateliers Pédagogiques

Personnalisés

01 53 85 65 32

Catherine ODIN, responsable de la formation interne au Conseil Régional d'Ile de France

01 53 85 61 92

DASCO – Cours Municipaux d'adultes

4 bis, boulevard Diderot, 75012 PARIS

ROBERT Nadine

nadine.robert@paris.fr

01 56 95 21 20

Hugues POUYE
Hugues.pouye@paris.fr

DASES

94-96, quai de la Rapée, 75570 Paris CEDEX 12

TROMBETTA Catherine
catherine.trombetta@paris.fr
01 43 47 72 48

DEMOLIN pascal
pascal.demolin@paris.fr

DDEE

32 boulevard Henri IV, 75004 PARIS

GAILLARD Marie-Catherine
marie-catherine.gaillard@paris.fr
01 42 76 81 37
M^{me} LANOE
01 42 76 81 39

KERROUMI Bachir - Economiste — Responsable
de la Mission études et statistiques Mairie de
Paris Direction du développement économique
et de l'emploi.
Bachir.kerroumi@paris.fr
55 Rue de Lyon
75012 Paris

DJS

Christine DUFLOUX
Christine.Dufloux@paris.fr

Sous-Direction des Actions Familiales
et Educatives
Martine GRENIER, conseillère technique auprès
de Me ORSINI.

DPVI

6 rue du Département, 75019 Paris

Véronique ALLAM
Veronique.allam@paris.fr
01 53 26 69 12

Brigitte RICCI
Brigitte.ricci@paris.fr
01 53 26 69 57 (secre)

DRH de la Ville de Paris, bureau de la Formation

2 rue Lobau, 75004 Paris

Dominique NICOLAS-FIORASO
Dominique.nicolas-fioraso@paris.fr

Département de Seine Saint-Denis — Direction départementale du travail (DDTEFP 93)

1 avenue Youri Gagarine — 93016 Bobigny
CEDEX
01 41 60 53 46
06 25 01 00 31

Julien Sissoko
Chargé de mission animation territoriale
julien.sissoko@dd-93.travail.gouv.fr

Département des Hauts de Seine

M^{me} Herbreteau
Bureau emploi et formation
mcbaud@cg92.fr

Département du Val de Marne

Patricia Ragonneau
Chargée de projets Politique de la Ville
Service Ville et Vie associative
01 49 5 (6 85 38)
patricia.ragonneau@cg94.fr
<http://projaide.cg94.fr>

M. Chollet
Coordinateur formation
01 43 99 78 76

Fédération des Centres Sociaux de Paris

Patrick ISABEL
Patrick.isabel@centres-sociaux-paris.org

France Terre d'Asile

Service Formation
24, rue Marc Seguin, 75018 Paris
01 53 04 20 20
formation@france-terre-asile.org

Inspection Générale

17, boulevard Morland, 75004 Paris
BRUN Raphael
01 42 76 26 75

Thierry BONFILS
Thierry.bonfils@paris.fr
01 42 76 38 49

IPTR

201 rue Saint-Martin — 75003 PARIS
01 48 87 55 50

Mathilde ROCHER
m.rocher@iptr.fr

Stéphanie BROCARD, responsable formation
formation@iptr.fr

ISM Inter Service Migrants

251, rue du faubourg Saint Martin 75010
ism.interpretariat@wanadoo.fr
01 53 26 52 50

M. MESDAG
01 53 26 52 74

Préfecture de Paris

François GUETTE
01 49 28 41 12

Secrétariat Général de la Ville de Paris

Marie Christine BLANC
01 42 76 56 74

SJT

10, rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris
Sjt-paris@sjt.com
01 53 36 02 76

MOKART Akila, directrice Territoriale Paris Sud
01 53 36 02 76

Aurélie AUDEMAR, Christine RACINET

